Paraît depuis 1913
Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Vol. 65 No 1 SAINT-BONIFACE, JEUDI 7 AVRIL 1977

LES FRÈRES ENNEMIS

Toujours pas de dialogue

Les parents d'élèves en faveur du programme mixte ont annoncé en début de semaine des démarches auprès du gouvernement afin de mettre sur pied une rencontre avec le premier ministre, M. Ian Turnbull et "d'autres membres de la Législature impliqués dans l'éducation française" et cela "afin de leur faire connaître nos opinions". Par la même occasion M. Monney, porte-parole du groupe, répondait aux récentes déclarations de M. Henri Marcoux, président de la Fédération provinciale des Comités de Parents.

L'initiative de cette prise de position revient à Mme Caroline Monney et au groupe "B" de l'école du Précieux-Sang. Elle dépasse cependant le cadre d'un seul établissement. "Notre comité de parents s'est mis en contact avec de nombreux autres comités de parents de la ville de Winnipeg et de la campagne", dit-elle dans un communiqué de presse.

"Nous constatons que tous sont d'accord pour dire que M. Henri Marcoux et la Fédération provinciale de Comités de Parents ne sont pas représentatifs des parents qui désirent une éducation bilingue (un programme 50 / 50) dans une école avec une ambiance française", poursuit-elle.

Les parents "B" rejettent la demande d'une plus grande autonomie en matière d'éducation française, faite par M. Marcoux. Mme Monney parle du "concept proposant que l'autonomie en éducation soit donnée à un seul groupe". Selon M. Marcoux, cette autonomie devrait revenir à tous les francophones. La crainte de Mme Monney est que cela conduise à la disparition du programme "B" dont elle affirme qu'il est le seul programme vraiment bilingue au Manitoba.

Au sujet de M. Marcoux, elle s'explique: "M. Marcoux dans un programme national de télévision a énoncé ses vues sur le bilinguisme et l'unité nationale. Il a dit qu'il ne croit pas au bilinguisme et que nous sommes deux nations. Un homme de cette opinion ne peut représenter nos idées", conclut-elle.

Interrogée par téléphone, Mme Monney dit vouloir réaliser l'unité de tous les francophones "parce que c'est le seul moyen d'obtenir une école qui corresponde à nos besoins et qu'en attendant le gouvernement rit de nous".

M. Marcoux se proposait l'autre semaine, devant la presse, d'entamer un dialogue avec les représentants du groupe "B". Il déclarait avoir déjà entrepris cela de manière informelle, ce que Mme Monney dément catégoriquement.

A la question de savoir comment et dans quelles conditions une discussion pourrait avoir lieu, Mme Monney répondait simplement qu'il fallait d'abord que la FPCP "nous respecte, qu'on arrête de nous traiter d'incapables et de nier totalement la valeur de notre programme".

M. Marcoux, quant à lui, même s'il n'est pas un adepte du programme "B", voit en celui-ci un point positif puisque "c'est une manière également de rechercher la survie du français".

Dans l'état actuel des choses, seule une vraie discussion, débouchant

(suite, page 21)

Page 2, l'éditorial: "La parenté visitée"

Page 4, La "filière" Pierre Laporte racontée. . .

Pages 9, 10, 15, 16, 17 et 24, la S.F.M. et l'assemblée annuelle



Voici quelques-uns des comédiens qui participeront à la grande soirée de gala du Cercle Molière (voir, page 6). *De gauche à droite*, Léo Rémillard, Jean-Marie Deniset, Gilles Guyot, Francis Fontaine, Armand Laflèche, Robert Trudel. *Assises*, Madame Pauline Boutal, Madame Rose-Marie Bryner et Madame Marie Masson. (Photo Hubert Pantel)

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC SUR LES ONDES... EN FRANCE

Depuis un an et plus particulièrement depuis l'élection de M. René Lévesque, le Canada est de plus en plus souvent cité à la télévision et à la radio et dans les journaux français. Le Québec occupe le plus souvent le devant de la scène.

La semaine dernière, un producteur, Robert Ytier, et un réalisateur, Michel Abgral, de RADIO FRANCE, FRANCE CULTURE, ont effectué une tournée au Manitoba. Leur objectif: faire découvrir les francophones canadiens non québécois aux auditeurs de FRANCE CULTURE. "Quand on parle des Canadiens Français, en France, on pense toujours aux Québécois, moi, je veux présenter les communautés francophones des autres provinces canadiennes", explique Robert Ytier.

En un temps record, les deux journalistes ont interrogé et enregistré une dizaine de Franco-Manitobains, après avoir fait une halte en Ontario et avant de repartir pour Vancouver. Cerner un sujet aussi complexe est une gageure pour des journalistes venus d'un autre continent. Mais Michel Abgral est un des meilleurs réalisateurs parisiens et Robert Ytier travaille son sujet depuis longtemps.□

Éditorial

LA PARENTÉ VISITÉE

La semaine dernière, un ministre, titulaire de l'un des plus importants ministères du gouvernement fédéral, est venu à Saint-Boniface. Il n'est pas venu ici par hasard. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Jean Chrétien, puisque c'est de lui dont il s'agit, avait accepté de rencontrer un groupe de Canadiens Français du Manitoba intéressés à l'actualité politique. L'événement se situait dans le cadre d'une série de séances d'information sur des questions d'actualité politique, organisées par la Société franco-manitobaine.

Jean Chrétien est avocat de profession. Il est de la Mauricie, au Québec, s'est lancé dans la politique active il y a presque quinze ans et y a très bien réussi puisqu'il fut ministre du Revenu national, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et Président du Conseil du Trésor. Il est très près du Premier Ministre.

Jean Chrétien est un homme aimable, sait mettre son auditoire à l'aise tout comme il l'est d'ailleurs lui-même, manie l'ironie avec adresse, sait faire rire les gens, et surtout, possède à un haut degré l'art de ne pas répondre aux questions, ou plutôt de répondre en parlant beaucoup tout en ne disant rien. Ce sont là des qualités qui font le succès de ceux qui oeuvrent dans le domaine de la politique partisane. Politicien partisan, Jean Chrétien l'est parfaitement, ce qui surprend quelque peu car il est jeune. Il nous fait penser aux vieux politiciens d'antan. Il a la parole facile, ne s'embarrasse pas de détails, affiche un optimisme constant. Autrement dit, tout va bien, les problèmes se règleront. Il ne nous dit pas de quelle façon.

On avait annoncé que l'honorable Jean Chrétien venait nous parler de "l'avenir constitutionnel du Canada et (de) l'unité nationale", et cela avait attiré pas mal de monde. Dans un court exposé, le ministre s'en est tenu à des généralités sur l'immensité et les richesses du territoire canadien, immensité et richesses auxquelles il veut participer; il nous a dit, puisqu'il se trouvait dans l'Ouest où il y a des Canadiens Français, qu'il avait ici et là des cousins, descendants d'un membre de sa famille parti pour l'Alberta au début du siècle. Il a dit aux Canadiens Français de ce milieu où ils sont minoritaires, que leur présence est essentielle à l'identité canadienne, identité marquée par la diversité de ses constituantes. Quoi de nouveau?

C'est à la période des questions que le politicien véritable se révéla. On avait constitué un "panel" dont les membres devaient poser des questions au ministre. A l'une de ces questions: — "Au cours du colloque d'orientation politique du parti libéral qui eut lieu en fin de semaine dernière à Toronto, des experts du parti se sont dits d'avis que les problèmes constitutionnels et les problèmes économiques auxquels fait face le Canada en ce moment doivent être réglés en même temps, simultanément, si l'unité nationale doit être sauvegardée. Etes-vous d'accord? Et si vous l'êtes, pouvez-vous nous dire comment votre gouvernement va s'y prendre pour régler ces problèmes qui existent depuis dix ans et qui n'ont fait au cours de cette période que s'aggraver?" , — question sérieuse, la réponse du ministre fut très simple. D'abord: "Pourquoi dix ans...? Pourquoi pas quatorze...?". Et puis: "les experts... les experts...". — "Mais ce sont vos experts, monsieur le ministre", fit remarquer celui qui avait posé la question. Cela n'eut aucun effet. Le ministre déclara à l'assistance que des crises constitutionnelles, des problèmes économiques, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. En résumé, tout s'arrange. Il ne faut pas trop s'en faire. Voilà un ministre très optimiste quand on sait qu'il y a en ce moment au Canada un million de chômeurs, chiffre record depuis l'époque de la dépression, que l'inflation, loin d'être mâtée, continue d'affecter sérieusement la vie des individus, et que l'avènement d'un gouvernement souverainiste au Québec affecte et affectera de plus en plus l'avenir de la confédération.

Il y eut d'autres questions. A chacune, le ministre, répondit par des généralités, des lieux communs. Il a, ce soir-là, beaucoup parlé mais dit bien peu. Il nous a désappointés. Lorsqu'un auditeur lui posa très sérieusement la question: "N'êtes-vous pas inquiet de ce qui se passe en ce moment au Canada, monsieur le ministre — moi, je le suis — ?", la réponse du ministre fut encore qu'il y a toujours eu des crises et des problèmes et que tout s'arrange. Le ministre déclara qu'il n'était pas inquiet...

L'invité fut applaudi à quelques reprises à l'occasion de certaines réparties, particulièrement lorsqu'elles comportaient des flèches décochées en direction du Québec. Il était évident qu'une partie de l'auditoire était formée de personnes qui nourrissent des sentiments anti-québécois.

Il eut fallu plus de temps. Le ministre, dès son arrivée, nous avait fait savoir qu'il disposait de bien peu de temps, moins de deux heures, devant rentrer à Ottawa le soir même en compagnie de l'honorable Joseph Guay venu avec lui à Saint-Boniface pour la circonstance.

Les impressions recueillies parmi l'assistance, à la fin de la soirée, indiquaient que le ministre avait plu à certains parce qu'il les avait divertis, et, avait d'autre part, désappointé les plus sérieux qui s'attendaient à plus qu'une soirée de "patinage" cérébral.

Mais parler et ne rien dire, n'est-ce pas le talent suprême, dans l'art de la "politique" (avec un "p" minuscule)?

Jean-Jacques Le François

Lettres à LA LIBERTÉ

Les propos du ministre Chrétien

LE Rédacteur en chef
La Liberté

Cher monsieur:

Veuillez trouver ci-inclus copie de la lettre que j'envoie à l'Honorable Chrétien au sujet de sa conférence à Saint-Boniface la semaine dernière.

Bien à vous,

L.A. RÉGNIER

le 31 mars 1977

Honorable J.C. Chrétien
Ministre du Commerce
Chambre des Communes
Ottawa, Ontario

Honorable Ministre:

Sujet: **La Constitution**

J'étais présent lors de votre passage à Saint-Boniface hier au Centre Culturel et je n'ai pu vous poser une question quoique ma main fut levée à maintes reprises.

Voici ce que je voulais dire: "Monsieur le Ministre vous avez parlé de 1776 lorsque Benjamin Franklin avait fait des promesses à Québec et fut rejeté, mais vous avez omis de parler de l'Acte de Québec 1774 qui donnait des droits aux Québécois en plénitude, tel que l'usage de la langue française dans tout le Canada, qui comprenait l'Ontario et les territoires de la Baie d'Hudson, plus tard le Manitoba. L'Acte de Québec aussi donnait en plus le Labrador à Québec.

Vous avez aussi parlé de la bataille des Plaines d'Abraham et avez remarqué que vous n'étiez pas responsable que cette bataille avait eu lieu la nuit. Edmund Burke, le grand parlementaire anglais a dit au parlement anglais lors du passage de l'Acte de Québec que la défaite sur les Plaines d'Abraham était effacée; la seule différence était que le Canada avait George III comme roi à la place de Louis Seize.

Pourquoi alors ignorer l'Acte de Québec et toujours parler de la défaite des Plaines d'Abraham? ou la constitution? L'accroc qui a été fait dans l'intégrité du territoire Québécois par le Conseil Privé afin de garantir le paiement des dettes de Terre-Neuve à des financiers Britanniques et accepté sans résistance et combat par le gouvernement fédéral est révoltant, mesquin et une raison suffisante pour la séparation. Etes-vous prêt à entreprendre la lutte pour réparer cette injustice et injure?"

Sincèrement,

L. A. REGNIER

Le C.U.S.B. et l'Assemblée annuelle

Cher Rédacteur,

Il y aura bientôt deux réunions différentes au sujet de l'avenir de l'éducation française au Manitoba.

Pour le 15 avril le gouvernement du Manitoba (M. Ed. Schreyer et d'autres membres du gouvernement) a invité des représentants de six institutions éducatives pour discuter d'éducation; le C.U.S.B., la S.F.M., les E.F.M., la F.P.C.P., le C.C.L.F. et l'Association des Commissaires d'école de langue française.

Deux jours plus tard, le 17 avril, il y aura l'assemblée annuelle de la S.F.M., à laquelle quatre institutions ont été invitées à participer dans les délibérations; la F.P.C.P., l'Association des Commissaires d'école de langue française, les E.F.M., et la S.F.M.

Notez bien, le C.U.S.B. n'a pas été invité à participer aux délibérations du 17 avril. Pourquoi? Le C.U.S.B. est la seule université francophone dans le Nord-Ouest du Canada. Le C.U.S.B. est le sommet du système de l'éducation française au Manitoba.

Si quelqu'un du C.U.S.B. présentait un tour d'horizon depuis 1969, ce discours

(suite, page 22)

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. JOURNALISTE COOPÉRANT: Albert Lemmel.

SERVICE DES ANNONCES COMMERCIALES: Au téléphone: 247-4824.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $15.00.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

ÉCRITS DU MANITOBA FRANÇAIS
(suite)

HECTOR CÔTÉ, c.s.v.

Réflexions sur quelques publications récentes

LE FAIT LITTÉRAIRE MANITOBAIN

Louison Sansregret, par exemple, n'est pas l'histoire banale d'un silencieux, meurtri et replié. Il rejoint déjà, sous cet aspect, d'autres héros de romans célèbres. Félix Leclerc dit des rudes bûcherons:

"pendant que jouait la musique, ils me faisaient penser à des nuages, ces grands morceaux de silence capables de révoltes, de rages, de destruction, aussi de secours, de construction et de charité, qui s'arrêtent un moment parfois pour écouter et repartent quand on les observe. **"(Pieds nus dans l'aube)**

Louison devient, pour un temps, "l'homme des Soeurs" et ramène à notre mémoire cette institution du passé, ce type d'homme effacé et solitaire. Par sa reconstitution, tout un cortège d'individus comme lui revivent dans l'honneur. Mais la grande faveur de ce personnage c'est de nous replacer, chacun de nous, devant cette compagne de nos vies et devant le problème qu'elle nous cause: la plaine et son influence sur notre tempérament. Au début du siècle, M. A.—B. Routhier avait saisi cet étonnant aspect de notre psychologie:

"Et la vue de la plaine sans borne l'incline à la rêverie; et la mélancolie de sa pensée lui impose le silence. L'illimité du vide n'a pas d'écho, et l'on y prend l'habitude de se taire parce que les paroles tombent dans un abîme d'espace qui ne les renvoie pas. Dans cet infini sans voix, la joie s'évanouit comme la parole. Et cependant c'est une tristesse qui a des charmes, et qui devient en quelque sorte un besoin. Quand on en a pris le pli, la joie bruyante fatigue, et l'on redemande l'ennui vague, indéfini de la solitude muette."

Monsieur Benoist donne l'impression d'avoir vécu longtemps avec Louison avant de nous le présenter. Il a enrégistré sa voix, ses réparties courtes, faites de quelques syllables, de peu de mots, jamais jaillissants mais plutôt ruminés. Il a observé ses gestes, parfois lents, parfois nerveux et rapides; ses mouvements de recul plutôt que projection, retenus, simples et naturels. Et dès lors, il leur a, non pas adapté mais "harmonisé" son style. La parole, le geste, l'être entier vibrent dans ses phrases, à l'unisson.

Rien de complexe, rien d'étendu ou de savant, mais des phrases courtes, saccadées et divisées, à la façon des notes d'une ballade ou d'une complainte. Elles nous incommodent un peu, au départ; puis leur rythme nous gagne, nous engourdit et nous met au diapason de l'âme de Louison. Ces phrases deviennent "son" temps à lui, les minutes, les heures d'une existence lente et lourde parce que chargée d'ennui.

La simplicité des accords et des moyens, ne font que ressortir davantage l'intensité du drame intérieur. C'est là que la tragédie silencieuse et sans fin d'un amour rejeté qui a blessé Louison, se joue, à la façon d'un cancer qui le grugerait du dedans. Oeuvre grande, éloquente, pour qui veut voir au-delà des apparences ou de la recherche du succès facile. Style unique, création qui ne peut émaner que d'un habitué des sons: leur élévation, leur espacement ou leur absence se perpétuent jusque dans le vide où ils nous conduisent.

Ode au mérite muet, à des formes contenues et stériles de l'univers des hommes, mais pathétiques dans leur détérioration jusqu'à l'anéantissement. L'anti-climax du "On n'en sut que faire" nous ramène brusquement du rêve au terre-à-terre.

Parce qu'il plonge le lecteur tout de go dans le monde exhubérant de la grande enfance. **Le Pensionnaire** ne saurait l'ennuyer. L'action s'y déroule dans une atmosphère de candeur ou d'émotion, en un rythme remuant et palpitant d'esprit et de vie.

Une première qualité de ce roman est de faire vrai. Vrais les états d'âme du collégien, vrais les détails descriptifs reliés au contexte de temps et de lieu, vraie l'impression d'ensemble qui en est une de délicate opposition. Elle se garde de l'extrême qui consisterait à contester de front, mais elle n'en force pas moins le lecteur à revoir la grille de certaines valeurs surtout pédagogiques ou éducatives.

Dans le drame qui s'y engage, on distingue par le biais de leurs réactions, diverses catégories de participants. On y rencontre des éducateurs, des parents, des externes, des filles. Même les circonstances de la vie y jouent leur rôle, avec les autres personnages, tout y est incidences inévitables au mûrissement d'un caractère d'homme. Nos romanciers-reporters y dépeignent bien les diverses étapes de cette évolution. Ils ne peuvent éviter d'inclure des expériences communes à des générations de collégiens comme eux. Ceux de ma génération n'ont pas fait mieux que ceux-ci par leurs raids suicides contre Ratio Studiorum, ce dragon sympathique sorti des brumes du moyen âge.

Une deuxième qualité. Le tableau d'ensemble de la vie campagnarde y est saisissant. Il y a ici plus que la communication d'observations objectives, il y a un déversement de sentiments intimes fait d'attachement profond à son coin de terre. "C'est la terre qui nous sauvera", semblait proclamer sans cesse son Excellence Monseigneur Béliveau. N'est-il pas étonnant que des jeunes auteurs qui en sont à leur premier essai littéraire, aient vu si juste?

L'expression un peu tendue et embarrassée du début du roman fait vite place à une richesse de contenu, à une sûreté de débits plus hauts en valeur artistique. Le réalisme même du langage, cet argot qu'il faut bien reconnaître comme le nôtre, contribue au relief de la physionomie campagnarde du héros. Il se dégage avec avantage sur l'avant-plan des points contre les prétentions surfaites des gens de la ville.

Le troisième facteur digne de mention concerne une certaine remise en question de l'envahissement sournois de la langue anglaise. L'approche employée cette fois est subtile mais équivaut presque à une dénonciation. Les filles de l'Académie de ce temps, les externes, la population ambiante prouvent à tour de rôle que c'est la ville qui détruit notre enracinement et notre option française.

Si ce roman pouvait provoquer enfin un lendemain réparateur! Georges Duhamel nous assure dans son **Combat contre les Ombres** (O prophétique et redoutable rapprochement!) que "la moquerie est un précieux excitant, elle nous force mieux que le reproche aux examens de conscience".

Certaines victimes de plaisanteries innocentes trouveront peut-être l'ensemble trop vrai pour être beau. Et pourtant, "il n'y a que les malingres et les suaves pour faire croire au nom de l'esprit que toute aggressivité est mauvaise". (E. Mounier)

D'autres diront que de mettre une carrière rémunératrice d'enseignant en balance avec une vocation religieuse, faite de renoncement et de gratuité est quelque peu discordant et tendancieux: trop beau pour être vrai. Il n'en demeure pas moins que l'oeuvre entière est amusante. Les espiègleries, les jugements simplistes, la vaine gloire avec cette tendance sous-jacente à un certain exhibitionnisme, voilà qui caractérise à merveille l'enjouement de notre jeunesse.

Quand on peut se permettre de rire de la sorte de ses travers, on n'est pas loin de les maîtriser.

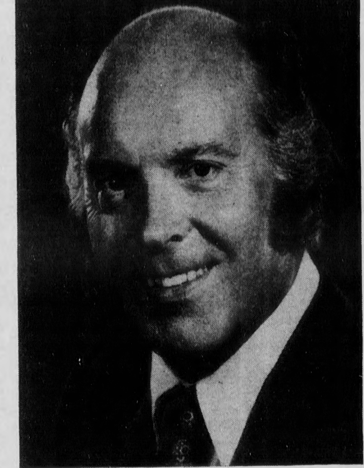
CONCLUSION

Ces quelques pages n'ont pas d'autre but que d'attirer l'attention sur l'activité méritoire de nos rares écrivains. Il n'y a pour eux, ni syndicat, ni société mutuelle chargés de valoriser leur travail irremplaçable. Leur engagement au service de la cause est gratuit et bénévole.

Qu'ils persévèrent cependant. Le jour n'est pas loin, me dit-on où "écrire" sera enfin considéré comme un sport libre. On verra alors ce renversement des valeurs actuelles, qui permettra aux **ÉTOILES** de l'esprit de récolter des salaires qui frisent le million. ■



Le Ministre des Affaires intergouvernementales du Québec à Saint-Boniface le 14 avril



Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, l'honorable Claude Morin, a accepté de participer à l'une des séances d'information politique organisées par la Société Franco-Manitobaine (voir, page 6). Il sera donc à Saint-Boniface le 14 avril qui vient. Monsieur Morin est né à Montmorency, près de Québec, en 1929, Claude Morin a fait ses études primaires dans sa ville natale. Après avoir complété son cours au Séminaire de Québec, il obtenait de la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval d'abord un baccalauréat en sciences sociales (1952), puis une maîtrise en économique (1954). En 1956, il obtenait un diplôme de Master of Social Welfare de l'Université Columbia (New York).

De 1956 à 1963, Claude Morin est professeur à la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. Pendant cette période, il agit également comme consultant auprès de diverses organisations socio-économiques privées, puis, à compter de 1960, auprès du Conseil d'orientation économique ainsi que des ministères des Finances, de la Famille et du Bien-être social et autres. En 1962-63, il est membre d'un comité sur l'assistance publique qui publie son rapport en mai 1963. De 1961 à 1963, Claude Morin agit aussi comme conseiller économique auprès du Conseil des ministres du Gouvernement du Québec.

En 1963, au moment de la création de ce ministère, il est nommé sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales. En 1967, le ministère des Affaires fédérales-provinciales devient le ministère des Affaires intergouvernementales et Claude Morin en est nommé le sous-ministre.

En octobre 1971, Claude Morin retourne à l'enseignement et devient professeur à l'Ecole nationale d'administration publique (Université du Québec). Il est également chargé de cours à l'Université Laval, à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal. En mai 1972, il publie un ouvrage intitulé "Le Pouvoir Québécois", suivi, en février 1973, d'un autre livre, "Le Combat Québécois".

Claude Morin est membre de l'Exécutif national du Parti Québécois depuis le Congrès national de février 1973. Il est élu député du comté de Louis-Hébert, le 15 novembre 1976. Il devient ensuite ministre des Affaires intergouvernementales et membre du Comité des priorités du Conseil des ministres du Québec.

L'Actualité

LES PLUMES D'OR

La course au plus pressé, les petits problèmes, les agacements, l'obligation d'user de patience pour durer, ces frustrations qui sont le fait de chaque jour, sont tout à coup disparus, un après-midi de la semaine dernière, alors que nous nous sommes trouvés, mon collègue et moi, parmi un groupe élégant et raffiné, cultivé, d'une sérénité à faire l'envie de plus d'un et où la bonne humeur semble s'être installée à demeure.

Un fort groupe de personnes de l'âge d'or, actif, qui se réunit souvent en vue d'activités diverses dont l'une, qui n'est pas la moindre, est d'écrire, d'où le nom de "Plumes d'Or" que se sont donnés ces honorables citoyens et citoyennes.

Ces gens charmants nous avaient invités à l'une de leurs réunions et nous nous trouvions, comme ça, chez eux, détendus, oubliant l'heure, partageant l'atmosphère agréable de cette société polie.

L'expérience qu'ont ces gens de la vie représente beaucoup de savoir et aussi beaucoup de sagesse. Et il est de ce fait heureux qu'ils écrivent. Quels plus merveilleux sujets, en effet, à mettre sur papier, que des souvenirs? On ne se rend souvent pas compte que de tels souvenirs constituent des pages précieuses de l'histoire du Manitoba français qu'il ne faut pas perdre.

Nous avons dit aux Plumes d'Or que nous publierons aussi souvent que cela sera possible leurs écrits qui feront certes les délices des lecteurs de LA LIBERTE et qui contribueront à conserver, pour la postérité, une partie importante du patrimoine culturel des Canadiens Français du Manitoba.

Jean de Lotainville

Le livre d'ici...d'ici...d'ici...d'ici...d'ici...d'ici...d'ici...d'ici...

La "filière" Pierre Laporte racontée...

Une affaire mystérieuse!

Une entrevue de Jacques Thériault

Pierre Vallières, auteur d'un livre-choc qui paraît cette semaine aux éditions Québec-Amérique sous le titre ***L'exécution de Pierre Laporte****, n'est pas de la trempe des rêveurs ou des fabulistes. Ecrivain, journaliste et syndicaliste, auteur célèbre de «Nègres blancs d'Amérique» et de «L'urgence de choisir», il a été souvent associé aux changements que le Québec a connus depuis 1960 et, faut-il le rappeler, fut membre du F.L.Q. de 1965 à 1971, date à laquelle il adhéra aux objectifs fondamentaux poursuivis par le Parti québécois. A l'occasion du lancement de son dernier livre, Vallières nous livrait ces propos.*

Est-ce un hasard si le livre paraît après les élections du 15 novembre dernier?

Non. Le livre était, à toutes fins pratiques, terminé, lorsque Robert Bourassa a déclenché les dernières élections. Toutefois, à la lumière des résultats du 15 novembre 1976, j'ai refait l'introduction et la conclusion. En fait, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois donne encore plus d'actualité au livre, à cause de l'affrontement inévitable qui se dessine déjà entre Québec et Ottawa.

Qu'est-ce que votre livre vise exactement?

Mon livre vise à la fois à obtenir l'ouverture d'une enquête complète sur les événements de 1970, à faire retirer la Loi des mesures de guerre par le Parlement fédéral et surtout à faire prendre conscience aux Québécois de l'ampleur des moyens dont dispose le gouvernement fédéral (des moyens qui ne sont pas toujours très démocratiques) pour tenter d'empêcher le projet québécois d'aboutir à l'indépendance.

Sur quelles preuves appuyez-vous les nombreux faits révélés dans votre livre?

A la fois sur des documents officiels et sur des témoignages. Mon enquête sur la crise d'octobre et la mort de Pierre Laporte a duré cinq ans, et je n'ai pas l'impression d'avoir encore tout vu de cette affaire. Mais, déjà, mon livre, tel qu'il est, constitue une condamnation sévère de la politique du gouvernement Trudeau vis-à-vis du Québec, politique qui, en fin de compte, a coûté la vie à Pierre Laporte.

Qu'est-ce que l'Opération Essai?

L'Opération Essai est le nom de code qui avait été donné par les dirigeants de l'armée canadienne à l'intervention militaire de 1970 au Québec. Comme son nom l'indique, il s'agissait d'un test visant à éprouver l'efficacité fonctionnelle du dispositif d'intervention de l'armée dans les affaires québécoises. Une autre opération du même genre est toujours possible. Il faut que les Québécois en soient prévenus.



Pierre Vallières, l'auteur de «L'exécution de Pierre Laporte» paru aux éditions Québec-Amérique

(photo: alain renaud)

Pourquoi avoir dédicacé votre livre à l'écrivain-médecin de Longueuil Jacques Ferron que d'aucuns ont qualifié jadis de paranoïaque (en ce qui concerne sa vision des événements de 1970)?

Tout simplement parce que Jacques Ferron a été le premier à dire publiquement que la crise d'octobre avait été un coup monté par le gouvernement fédéral, ce que mon livre justement démontre, avec pièces à l'appui.

Il s'agissait vraiment d'un complot?

Il n'y a aucun doute à ce sujet dans mon esprit. Il s'agissait d'un complot planifié de longue date pour tenter d'écraser ce que Trudeau appelle «la conspiration séparatiste» d'une minorité. Le but du complot était d'assimiler les indépendantistes québécois à des criminels et à des assassins. Cela a bien failli réussir, hélas.

Etes-vous optimiste quant à la portée de votre livre sur l'opinion publique?

Je suis très optimiste à ce chapitre. Je pense que pour la première fois la stratégie de Pierre Trudeau a été démasquée. Il lui sera beaucoup plus difficile désormais de justifier un nouvel «état de guerre» au Québec. Par contre, les Québécois se doivent d'être plus vigilants et d'éviter les pièges que le pouvoir central ne tardera guère à leur tendre, à la première occasion jugée favorable. «Watch Me», avait dit Trudeau en 1970. C'est le temps plus que jamais de suivre son conseil.

Qui a tué P. Laporte

par Pierre Vallières

Bien que les gouvernements Trudeau et Bourassa aient déclaré que tout avait été dit sur la mort de Pierre Laporte et sur la crise d'octobre 1970, ces événements sont demeurés longtemps entourés de mystère et de contradictions.

A force de recueillir des témoignages et des documents, et cela depuis 1970, j'ai tenté de reconstituer dans mon livre le véritable scénario des événements qui amenèrent la proclamation de la Loi des mesures de guerre et l'intervention massive de l'armée au Québec. A la lumière de cette longue et difficile recherche, il apparaît clair aujourd'hui que le vrai complot de 1970 origine d'Ottawa et que la cible de ce complot n'était pas une dizaine de felquistes mais bien l'ensemble du mouvement indépendantiste québécois. L'arrivée au pouvoir du Parti québécois le 15 novembre 1976 montre que ce complot a en partie échoué, mais il n'empêche qu'Ottawa peut le rééditer à tout moment sous une forme ou sur une autre.

C'est pourquoi les événements de 1970 sont aujourd'hui d'une actualité brûlante.

Ce qui m'a motivé à écrire ce livre, c'est avant tout une volonté clairement affirmée de tirer les leçons de la crise d'octobre et de forcer les autorités fédérales à révéler leur jeu, qui n'a rien d'édifiant. Qui a tué Pierre Laporte? Une chose que l'on peut dire aujourd'hui, à la lumière des faits rapportés dans mon livre, c'est que la mort de l'ex-ministre québécois fut une conséquence de l'agression fédérale de 1970 et non pas un geste irréfléchi du F.L.Q., comme on l'a prétendu à l'époque.

C'est pourquoi une enquête complète s'impose non seulement sur les causes véritables de la mort ou plutôt de «l'exécution» de Pierre Laporte, mais aussi sur les circonstances qui ont précédé et accompagné la crise d'octobre 1970.

La population du Québec et du Canada, que les autorités ont si odieusement manipulée en 1970, a le droit de connaître toute la vérité sur cet épisode, l'un des plus sombres de son histoire.

L'un des buts de mon livre est d'obtenir l'ouverture de cette enquête qui seule pourra permettre d'identifier les véritables responsables de la violence d'octobre 1970.

(exclusif au «Livre d'ici»)

Une histoire du Manitoba français

par Jean-Jacques Le François

SAINT-BONIFACE — A part l'affaire Louis Riel, qui fit couler beaucoup d'encre à la fin du siècle dernier, le grand public sait peu de l'histoire du Manitoba, plus précisément du Manitoba français.

Ce sont d'abord des Français Canadiens qui ont pris pied en cette partie du Canada qui devait, en 1870, devenir la province du Manitoba. A ce moment-là, il y avait longtemps que nos gens y avaient circulé. Dès les débuts du dix-huitième siècle, les La Vérendrye bâtissaient des forts qui s'appelaient Fort Saint-Pierre, sur le lac La Pluie (1731), Fort Maurepas, sur la Rivière Rouge (1734), Fort La Reine, aujourd'hui Portage La Prairie (1738), sur la rive nord de la rivière Assiniboine, Fort Dauphin (1741) et Fort Bourbon (1742), et d'autres. Saint-Boniface, qui fait aujourd'hui partie de Winnipeg, existait comme ville en 1818, bien avant Winnipeg, et devenait siège épiscopal en 1822. Les évêques ont noms Provencher, Taché, Langevin, Béliveau. Depuis la fondation du Manitoba, des législateurs se sont nommés Hamelin, Dauphinais, Dubuc, Girard, Royal, Delorme, Nolin, Cauchon, Goulet, Larivière, etc. Parmi les douze fondateurs de Winnipeg se trouvaient Onésime Monchamp et François Gingras. Ainsi de suite.

Dans un bel ouvrage de 175 pages abondamment illustré de photos et de gravures anciennes, de cartes, bourré de renseignements sur l'histoire et la petite histoire du Manitoba, sans oublier la naissance de la «nation» métissé dont les voyageurs et coureurs de bois canadiens-français sont à l'origine, Lionel Dorge montre l'apport des Canadiens Français au développement de cette province, parle des luttes qu'ils ont dû mener pour survivre culturellement alors qu'ils devenaient de plus en plus minoritaires, noyés par l'immigration du début du siècle.

Le Manitoba, reflets d'un passé, titre de cet ouvrage publié aux éditions du Blé de Saint-Boniface, est bien présenté, facile à lire, s'adresse à tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui s'intéressent à l'histoire des Canadiens Français. La conception graphique est de Claude Dorge.

Les éditions du Blé

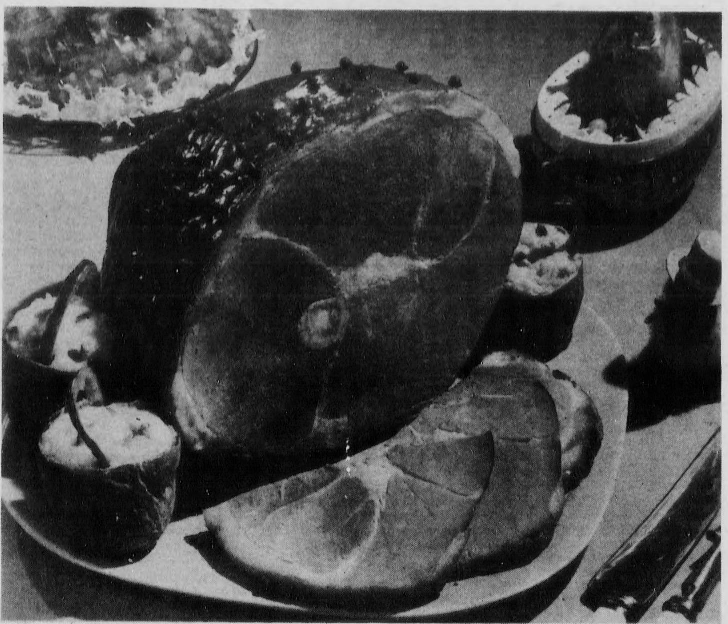
En 1974, à l'automne, un groupe de Canadiens Français du Manitoba, ils étaient une dizaine, décidèrent de fonder une maison d'édition française à Saint-Boniface. Le 8 décembre de cette année-là, ils avaient réussi à réunir 34 personnes qui chacune s'engageait à verser cent dollars à un «fonds perdu» pour lancer le projet dont l'objet était de publier principalement des ouvrages franco-manitobains sur des sujets manitobains. A ce jour, quelque 22 volumes et plaquettes ont vu le jour aux **éditions du Blé**, dont **Le Manitoba, reflets d'un passé**, paru récemment, et un ouvrage considérable intitulé **Donatien Frémont, journaliste français de l'Ouest** dont le lancement aura lieu à la fin du mois. *

* Il s'agit de l'ouvrage de Soeur Hélène Chaput, s.n.j.m., intitulé "Donatien Frémont, journaliste de l'Ouest canadien" dont le lancement eut lieu à l'ouverture du Salon du Livre, à Saint-Boniface, le 16 mars dernier.

Le livre d'ici...d'ici...d'ici...

cuisine

LE JAMBON DE PÂQUES



[*Photo Martha Logan: Swift Canadian Co. Limited*]

Pâques est le symbole du renouveau, du printemps, du soleil, des fleurs qui vont bientôt poindre. Il faut donc célébrer cette fête dans la gaieté ... une nappe de couleur vive ... des fleurs printanières sur la table ... des oeufs multicolores ... et bien entendu un beau jambon à l'orange!

Le jambon demande d'ailleurs peu de préparation: il suffit de le faire réchauffer, c'est donc une viande idéale pour un jour de fête! Il se découpe aussi sans difficulté puisqu'il est à demi désossé. De plus il n'est revêtu que d'une fine couche de gras qui lui conserve sa saveur et son jus, il plaît donc à tous, même aux appétits les plus délicats. Vous choisirez soit un jambon entier, soit un demi jambon ou même un quart, selon le nombre de convives; mais soyez généreuse, car comme vous le savez, il a mille et une façons plus délicieuses les unes que les autres d'accommoder les restes de jambon ... tel le savoureux gratin que nous vous proposons.

Pour être juteux à souhait, le jambon doit être réchauffé à découvert pendant 1 ou 2 heures, suivant sa taille, au four à 325oF. Durant la dernière demi-heure de son passage au four vous l'arroserez de sauce pour quil soit bien glacé, puis vous le garnirez de fines tranches d'orange. Vous le servirez avec des pommes de terre en corbeilles, de préparation également très facile: faites cuire les pommes de terre au four comme à l'accoutumée, coupez-les horizontalement, retirez la pulpe à la cuillère, faites-en une purée à laquelle vous ajouterez du lait, du beurre, du sel, du poivre et un peu de poivron vert finement haché; garnissez les pommes de terre et saupoudrez-les de fromage râpé puis remettez-les au four pour une quinzaine de minutes. Au moment de servir, vous les doterez d'une petite anse faite d'une languette de poivron vert! Une bonne salade verte et votre dessert traditionnel pour cette fête complèteront ce succulent et élégant repas! Joyeuses Pâques et bon appétit!

SAUCE À L'ORANGE ET AU GINGEMBRE

(Pour une tasse de sauce)

1 c. à soupe de fécule de maïs
½ c. à thé de gingembre moulu
⅓ tasse de sirop de maïs **ou** de miel
3/4 de tasse de jus d'orange
1 c. à thé de zeste d'orange râpé
1 c. à soupe de jus de citron

Mélangez ensemble dans une casserole la fécule de maïs, le gingembre, le sirop de maïs et le jus d'orange et faites chauffer à feu moyen en remuant constamment pour faire épaissir, soit environ 6 minutes. Ajoutez le zeste d'orange et le jus de citron. Commencez à arroser le jambon de cette sauce environ 20 minutes avant de le retirer du four et répéter l'opération plusieurs fois; ou si vous le préférez, servez cette sauce chaude sur des tranches de jambon.

GRATIN DE CHOU-FLEUR AU JAMBON

4-5 portions

2 tasses de jambon cuit, haché
1 chou-fleur moyen*
1 boîte (10 on.) de crème de céleri
½ tasse de lait
1 tasse de fromage râpé
Une pointe de sauce Worcestershire

Défaites le chou-fleur en bouquets et faites-le cuire légèrement. Mélangez-le délicatement avec le jambon, la soupe, le lait, la moitié du fromage et la sauce Worcestershire, dans une cocotte en verre de 2 pintes. Saupoudrez le tout du reste de fromage râpé et faites cuire au four à 350oF. pendant environ 30 minutes.

* Le chou-fleur peut être remplacé par du brocoli.

Ces recettes ont été mises au point en utilisant du jambon Lazy Maple, Sugar Plum ou Swift Premium.

O

TOUT AUTOUR D'UNE CRÊPE

Qu'y a-t-il de plus versatile qu'une crêpe à la mode française? Mince et tendre, chaude ou froide, elle se plie, s'empile ou s'enroule autour d'une garniture.

Il n'est pas nécessaire d'être un Escoffier pour réussir une crêpe. La haute cuisine a aussi ses préparations simples, et les crêpes en font partie. Une crêpe n'est rien de plus qu'une pâte à base d'oeufs, de lait et de farine cuite aussi mince qu'une feuille de papier. Délicates comme de la dentelle, mais suffisamment robustes pour retenir n'importe quelle garniture, elles se présentent aussi bien au déjeûner, au dîner, au souper, qu'à un goûter de fin de soirée. Elles constituent un plat magnifique pour un grand dîner ou un buffet.

On peut farcir une crêpe de mille façons: utiliser ce qu'on a sous la main ou élaborer une garniture recherchée; opter pour des recettes de grand-mère ou utiliser des restes comme garnitures. Par exemple, utiliser du ragoût de boeuf, du hachis de boeuf, du thon, du poulet à la crème, des foies de poulet, des épinards à la crème, une crème au four, du mincemeat. . . les possibilités sont infinies. Les crêpes deviennent superbes dans une Torte, roulées ou pliées, et servies avec une sauce exquise.

La Division de la consultation alimentaire, d'Agriculture Canada a fait sauter quelques recettes de crêpes. La recette de base des "Crêpes", conventionnelle ou métrique, est utilisée pour les "Crêpes au jambon et asperges" et les "Crêpes à la crème et aux framboises". Les crêpes de base peuvent être préparées à l'avance. Peu importe le type de poêlon utilisé, elles refroidissent rapidement et peuvent être réfrigérées ou congelées. Pour congeler, empiler des crêpes fraîchement préparées et refroidies en les séparant de papier ciré. Emballer avec une feuille d'aluminium ou une pellicule de plastique. Elles se conservent jusqu'à 1 mois au congélateur.

CRÊPES

⅔ tasse de farine tout-usage tamisée
¼ c. à thé de sel
1 c. à table de sucre
4 oeufs battus
1 ½ tasse de lait
2 c. à table de gras fondu

Mélanger les ingrédients secs. Ajouter graduellement, en battant, les oeufs et le lait pour obtenir une pâte lisse. Y mélanger le gras. Verser 2 c. à table de pâte dans un poêlon

(suite, page 21)



de ci, de ca...

Période de calme nécessaire.- Maintenant que tout a été dit ou à peu près dans l'affaire de l'école du Précieux-Sang, il serait utile d'attendre dans le calme le résultat des inscriptions aux deux cours offerts par cette institution.

*** ***** ***

Jean Chrétien au Québec.- Certaines rumeurs circulent en ce moment à l'effet que le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Jean Chrétien, songerait à passer dans l'arène politique québécoise. On sait que depuis la débâcle libérale du 15 novembre dernier, le parti libéral québécois est sans chef. C'est l'ancien ministre Gérard-D. Lévesque qui assure l'intérim.

*** ***** ***

Taux de chômage prédit de 8.3%.- Le ralentissement de la croissance économique pourrait résulter en un taux de chômage de 8.3% d'ici la fin de l'année, prédit le Conference Board of Canada, un organisme privé à but non lucratif qui fournit à ses membres associés une gamme de services dans divers domaines comme l'économie des affaires, l'organisation et les pratiques de gestion, les relations industrielles, les affaires publiques, etc. Si ce taux de chômage est atteint, ce sera le taux le plus élevé depuis la dépression. On sait qu'au mois de février, il y avait presque un million de chômeurs au Canada.

*** ***** ***

L'orientation constitutionnelle du gouvernement québécois.- On sait que le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, l'honorable Claude Morin, sera au Centre culturel franco-manitobain jeudi prochain, le 14, et parlera des affaires du Québec. Au cours d'une entrevue qu'il accordait à un reporter de Télémédia, il y a quinze jours, le ministre "est venu confirmer en quelque sorte, écrit Claude Ryan dans Le Devoir, le diagnostic que l'on pouvait lire (dans Le Devoir du 26 mars) sur l'orientation constitutionnelle du gouvernement Lévesque". Ryan poursuit: "Au journaliste qui lui demandait de préciser les intentions du gouvernement en matière de négociations constitutionnelles, M. Morin a clairement laissé entendre qu'il ne saurait être question de conversations en profondeur avant la tenue du référendum. M. Morin a tenu à préciser — il faut lui savoir gré de la netteté avec laquelle il l'a fait — que, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement dont il fait partie se considère comme un gouvernement provincial et n'entend aucunement s'écarter des voies de la légalité constitutionnelle. *Sur l'attitude du gouvernement Lévesque au chapitre des relations internationales, il a aussi fourni d'utiles précisions qui devraient dissiper certaines interprétations alarmistes auxquelles M. Trudeau a cru l'autre jour prêter quelque crédit.* Mais sur la possibilité d'entretiens où seraient abordés avant le référendum des aspects importants de la constitution, il a été explicite: de tels entretiens sont écartés pour l'instant. La porte reste ouverte à toute forme de collaboration régulière entre Québec et les autres gouvernements canadiens. Toute discussion devant embrasser des changements substantiels est cependant reportée après le référendum".

*** ***** ***

La survivance française en Saskatchewan.- La situation du français en Saskatchewan n'est pas reluisante. Sur 56,200 habitants d'origine française dans cette province seulement 15,930 d'entre eux disaient employer vraiment le français. Le journal des Canadiens Français du lieu, "L'Eau vive", disparu au mois de décembre dernier, n'avait réussi qu'à décrocher neuf cents abonnés. Cela ne surpend pas. Au temps de l'hebdomadaire "Le Patriote de l'Ouest", que maintint le clergé au prix de mille sacrifices, on déplorait un manque d'intérêt pour le français chez les Canadiens Français dispersés là-bas. Il y a quelques semaines, l'Association canadienne française de la Saskatchewan, qui voulait organiser un mini-congrès, ne put réunir qu'une cinquantaine de personnes. A ce que l'on rapporte, les gens qui s'étaient chargés de convoquer les francophones à cette réunion, se seraient fait répondre: "Viens pas nous achaler avec le français...".

*** ***** ***

Cynisme.- A Toronto, dernièrement, le Premier Ministre Trudeau a dit à un groupe d'étudiants que s'ils n'étaient pas satisfaits des conditions du marché du travail au Canada, ils n'avaient qu'à aller chercher ailleurs. C'est gentil. Il y a que les étudiants et les jeunes, en général au Canada, comme on dit, "ne font pas pitié" si l'on considère les millions qui sont consacrés par les gouvernements à leur faciliter voyages et activités de toutes sortes, voire farfelues. En fin de semaine dernière, le chef du Nouveau Parti Démocratique, M. Ed. Broadbent, a prétendu, et il a employé des expressions retentissantes pour s'exprimer, que le Premier Ministre, en s'adressant à cette classe choyée que constituent les étudiants, voulaient ni plus ni moins provoquer les milliers de travailleurs en chômage, et dresser ces deux groupes l'un contre l'autre. Autre hypothèse: le Premier Ministre, aurait voulu transmettre son message aux travailleurs par le truchement de son discours aux étudiants...



Durant la fin de semaine du 6 au 8 mai Les Gais Manitobains organisent, en collaboration avec le Collège de Saint-Boniface, un atelier provincial de danses folkloriques et récréatives. Atelier-Printemps se déroulera à Gimli, Manitoba, au centre récréatif de ce village. Des cours divers seront offerts... Entre autres, la gigue, la danse québécoise et acadienne, et pour les professeurs de la 1ère à la 6e année un cours de formation en danse pour enfants.

Un autre cours très intéressant pour tous ceux voulant devenir animateur de soirées sera "l'art de caller". Ce cours sera aussi utile pour les professeurs désireux d'enseigner la danse carrée à leurs étudiants.

La fin de semaine commence à 18h30 avec le départ de l'autobus du C.C.F.M., 340, boulevard Provencher. Le retour au C.C.F.M. se fera vers 16h00 dimanche, le 8 mai.

Pour le coût minime de $25.00 on vous offre logement, repas, transport à partir du Centre Culturel Franco-Manitobain, de la danse, du plaisir en "masse", et des connaissances utiles dans le domaine personnel et ou éducationnel. Les formules d'inscriptions sont disponibles au bureau de Les Gais Manitobains, 340, boulevard Provencher (233-8972). Il faut s'inscrire avant le 29 avril.

L'assemblée annuelle de MÉLO-MANI

Le 27 mars dernier plusieurs personnes se réunissaient au C.C.F.M. pour l'assemblée annuelle de Mélo-Mani.

Après les formalités d'usage et les différents rapports, M. Gilbert Boissonneault, président sortant, a voulu souligner le développement et les réalisations de Mélo-Mani.

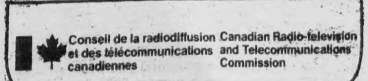
Cet organisme affilié au mouvement international à coeur joie, par l'entremise de l'Alliance chorale canadienne, a, au cours de la dernière année, tenu 5 rencontres régionales, une provinciale et maintenu son école de musique. De plus, il y a eu des journées chantantes, une participation au Festival du Voyageur et avec le soutien du Secrétariat d'Etat, Mélo-Mani a envoyé dans l'est plusieurs chefs de choeur ainsi que des choristes pour parfaire leur formation.

Après une courte élaboration du programme de l'an prochain qui prévoit un festival de chorales, une rencontre provinciale des Mélo-Mani régionaux, des ateliers de musique et de direction, etc., le Père Martial Caron procéda à la remise des diplômes obtenus par les étudiants de l'Ecole de Musique de Mélo-Mani.

Avant la clôture, Mélo-Mani remettait à M. Gilbert Boissonneault, par les mains du Père Caron, une plaque où sont gravées ses années de dévouement à Mélo-Mani.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MÉLO-MANI 1977-78: *Première rangée:* Guy Boulianne et le P. Martial Caron (chefs de choeur), Marie Fournier (présidente), Irène Dupuis (secrétaire), Pauline Durand (accompagnatrice), Marcelle Combot (conseillère), Alice Fredette (administratrice); *Deuxième rangée:* Paul Fournier (conseiller), Marcien Ferland (chef de choeur), Louis Molin (trésorier), Marcel Carrière (conseiller), Monique Tétreault et Pauline Charrière (représentantes des jeunes), François Gratton (conseiller); *Absents de la photo:* Louise Gautron (1ère vice-prés.), Alphonse Fournier (2e vice-prés.), Marie-T. Boissonneault (conseillère), Thérèse Lavoie (représentante de La Chorale des Intrépides).



TRANSPORT CANADA
SOUMISSION

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées à Transport Canada et portant l'indication "Tender for Renovation to Operations Building, Saskatoon Airport", seront reçues jusqu'à 3:00 P.M. HEURE DE WINNIPEG, le 21 avril 1977, pour "renovations to the Operations Building at Saskatoon Airport, Saskatoon, Saskatchewan".

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements peuvent être obtenus au bureau de l'Agent régional des Approvisionnements, Transport Canada, 6e étage, 125, rue Garry, C.P. 8550, Winnipeg, Manitoba, R3C 0P6, sur réception d'un chèque visé au montant de $25.00 fait à l'ordre du Receveur général du Canada. Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D. A. Lane
Administrateur,
Région du Centre
Administrateur des Transports aériens du Canada.



LE GALA DES ANCIENS

du Cercle Molière
le 22 avril au Centre culturel franco-manitobain
* * *
*20h00 extraits du **Médecin malgré lui**, de Molière,*
*et **La donation**, mise en scène de Gilles Guyot*
* * *
22h30 boustifaille
suivie d'une soirée dansante
* * *
Prix de présence:
Tirage d'une peinture offerte par
Madame Pauline Boutal
Prix d'entrée $25.00



Avis Public

Ottawa

LE COMITE D'ENQUÊTE SUR LE SERVICE NATIONAL DE RADIODIFFUSION

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a décidé qu'il serait dans l'intérêt public d'instituer une enquête sur la façon dont la Société Radio-Canada s'acquitte de son mandat, particulièrement dans le secteur des affaires publiques, des nouvelles et de l'information.

C'est pourquoi le Conseil a créé un Comité d'enquête sur le service national de radiodiffusion. Ce Comité sera présidé par Harry J. Boyle, Président du C.R.T.C. Pour l'assister dans cette enquête, le Président fera appel aux membres à temps partiel du Conseil ainsi qu'à d'autres personnalités canadiennes.

Dans la conduite de cette enquête le Conseil croit qu'il a le devoir d'assurer le respect de trois principes qui sont au coeur même de la tradition de la radiodiffusion canadienne, voire de la radiodiffusion dans toute société démocratique.

Le premier, c'est le principe de la liberté d'expression, sujette seulement à un certain nombre d'exigences et d'interdictions légales bien précises.

Le second principe souligne que l'éthique et la compétence professionnelles sont d'importance primordiale. C'est donc dire que toute discrimination par rapport à la race, l'origine nationale, la couleur, la religion, le sexe, ou les opinions politiques, est inadmissible en radiodiffusion.

Le troisième, c'est la reconnaissance par le Conseil de son engagement envers la radiodiffusion publique au Canada.

Le Comité d'enquête devra rendre compte de son travail au Conseil périodiquement et lui soumettre son rapport avant le 1er juillet 1977. En instituant cette enquête, le Conseil agit selon le mandat que lui confère la Loi sur la radiodiffusion. Ce mandat stipule à l'article 15 que "le Conseil doit réglementer et surveiller tous les aspects du système de la radiodiffusion canadienne en vue de mettre en oeuvre la politique de radiodiffusion énoncée dans l'article 2 de la présente Loi".

L'article 3 se lit comme suit:

"3. Il est, par les présentes, déclaré

a) que les entreprises de radiodiffusion au Canada font usage de fréquences qui sont du domaine public et que de telles entreprises constituent un système unique, ci-après appelé le système de la radiodiffusion canadienne, comprenant des secteurs public et privé;

b) que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens de façon à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

c) que toutes les personnes autorisées à faire exploiter des entreprises de radiodiffusion sont responsables des émissions qu'elles diffusent, mais que le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes de capter les émissions, sous la seule réserve des lois et règlements généralement applicables, est incontesté;

d) que la programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive et qu'elle devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public et que la programmation de chaque radiodiffuseur devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres;

e) que tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles;

f) qu'il y aurait lieu d'assurer, par l'intermédiaire d'une corporation établie par le Parlement à cet effet, un service national de radiodiffusion dont la teneur et la nature soient principalement canadiennes;

g) que le service national de radiodiffusion devrait
   (i) être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation,
   (ii) être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles,
   (iii) être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements d'ordre culturel et régional, et
   (iv) contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne;

h) que, lorsqu'un conflit survient entre les objectifs du service national de radiodiffusion et les intérêts du secteur privé du système de la radiodiffusion canadienne, il soit résolu dans l'intérêt public mais qu'une importance primordiale soit accordée aux objectifs du service national de radiodiffusion;

i) que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être doté d'un équipement de radiodiffusion éducative; et

j) que la réglementation et la surveillance du système de la radiodiffusion canadienne devraient être souples et aisément adaptables aux progrès scientifiques ou techniques;

et que la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la politique de la radiodiffusion pour le Canada énoncée au présent article consiste à confier la réglementation et la surveillance du système de la radiodiffusion canadienne à un seul organisme public autonome."

La politique de la radiodiffusion canadienne formule les objectifs et les valeurs que le service national de radiodiffusion doit s'efforcer d'atteindre.

Dans ce contexte et compte tenu des contraintes de temps, le Conseil a décidé que le mandat du Comité prendra la forme suivante:

1. Le Comité examinera et prendra en considération les commentaires du public soumis en réponse au présent avis. Le fait que le service national de radiodiffusion appartienne en entier aux citoyens du Canada et soit maintenu par eux justifie ce recours au public;
2. Le Comité aura à interviewer des membres de la Société Radio-Canada et du public afin de mieux comprendre comment on perçoit l'information et les autres types d'émissions, et ce qui se passe en réalité;
3. Le Comité mènera des recherches sur des questions particulières traitant de programmation et de grille horaire; il étudiera aussi l'histoire des rapports entre les services de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada;
4. Le Comité pourrait enfin choisir certaines émissions pour fins d'analyse.

Le public est invité à soumettre par écrit des commentaires et des informations susceptibles de conduire à une plus juste évaluation de la manière dont la Société Radio-Canada s'acquitte de son mandat. Dans le cas de commentaires soumis au Comité su sujet d'émissions particulières, on s'attendra qu'ils soient le mieux possible appuyés par des faits. Le Comité préférerait recevoir les lettres du public d'ici le 25 avril 1977. On fera parvenir le courrier au bureau du soussigné, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K1A 0N2.

Lise Ouimet
Secrétaire générale



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 24 mars 1977.

DEUXIÈME PARTIE

VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANIQUE)

LE 3 MAI 1977, 9 h 00

Le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique qui s'ouvrira le 3 mai 1977 à l'hôtel Four Seasons, 791 ouest, rue Georgia, Vancouver (Colombie-Britanique) afin d'étudier ce qui suit:

RADIO O.B. LTD., 930, avenue portage,
WINNIPEG (MANITOBA).
Winnipeg (Manitoba) — 770153500

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique se composant de CJOB Winnipeg, CHMM-FM Winnipeg, CKX Brandon, CKDM Dauphin, CHTM Thompson, CFAR Flin Flon, CHSM Steinbach, CJRB Boissevain (Manitoba); CFOR Fort Frances, CJRL Kenora et CKDR Dryden (Ontario) afin de diffuser toutes les parties de football disputées sur place et à l'extérieur, à l'exception des parties de la Coupe Grey, par les Blue Bombers de Winnipeg pour les saisons 1977, 1978 et 1979. La radiodiffusion des parties de CHMM-FM et des 3 réseaux de l'Ontario serait faite après un délai d'une courte période.

Endroits où l'on peut examiner la demande:

930, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)

2940, avenue Victoria
Brandon (Manitoba)

27, 3ième avenue, nord-est
Dauphin (Manitoba)

60, Chemin Seal
Thompson (Manitoba)

316, rue Green
Flin Flon (Manitoba)

250, rue Main
Steinbach (Manitoba)

420, Railway sud
Boissevain (Manitoba)

242, rue Scott
Fort Frances (Ontario)

128, rue Main
Kenora (Ontario)

122, rue King
Dryden (Ontario)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Règles de procédure:

Toute personne intéressée à faire connaître son point de vue au Conseil, sous forme de plainte, représentation, intervention ou observation peut consulter les Règles de procédure du CRTC pour obtenir les renseignements à l'égard de la formulation, la signification et le dépôt de ces commentaires. Le public peut se procurer un exemplaire de ces règles pour la somme de 35 cents à l'endroit suivant: Centre d'Edition, Imprimerie et édition, Ministère des Approvisionnements et Services, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Date limite de réception des interventions; le 18 avril 1977.

Destinataires: Le requérant et le CRTC 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) avec preuve de signification.

Examen des documents; A l'adresse susmentionnée et aux bureaux du Conseil, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario) et au bureau de Vancouver, pièce 1860, Edifice Daon, 1050 ouest, rue Pender, Vancouver (Colombie-Britanique).

Renseignements: Ecrire au CRTC ou composer les numéros 613-996-2294 ou 995-6957. Bureau de Vancouver 604-666-2111.

Lise Ouimet
Secrétaire général

Avis public CRTC 1977-36

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AU CENTRE KIWANIS

Thé-bazar, vente de pâtisseries, dimanche le 17 avril de 1h30 p.m. à 4h40 p.m., au 625, rue Aulneau. Bienvenue à tous.

COURS DE FRANÇAIS

Diplômé universitaire français donne cours de français (conversation ou grammaire) s'adresser au journal (247-4823) et demander le numéro 5004.

Louis MOLIN

Les éleveurs ont dit "non"

En rejetant la formation d'un bureau de commercialisation du boeuf au Manitoba par une majorité de 77%, les éleveurs et les producteurs de boeuf de la province ont tout simplement refusé d'accepter de nouvelles contraintes.

L'enquête sur la manutention et la commercialisation du boeuf qui il y a plus de deux ans mettait à jour de nombreuses lacunes, ne pouvait vraiment servir de base à un bouleversement de la commercialisation du boeuf dans la province. Bien qu'ayant révélé des écarts de prix dans certaines transactions, soit aux encans publics ou aux maisons de salaison, et ayant de fait prouvé certaines irrégularités de pesées et de classements, l'enquête sur le bétail et la viande au Manitoba avait été instituée avant tout pour vérifier en profondeur si des abus existaient vraiment et le cas échéant des recommandations devaient être soumises au ministre de l'agriculture.

Si l'on parcours aujourd'hui les recommandations des officiers de l'enquête et que l'on prend connaissance des rapports de la sous-commission qui fut nommée pour parfaire le travail, il est impossible de trouver comment M. Sam Uskiw en est arrivé à demander aux éleveurs par plébiscite de décider s'ils voulaient ou non un bureau de commercialisation pour leurs produits.

Toutes les difficultés qui entourent la vente du bétail, vivant ou mort, sont toujours reliées à l'erreur humaine, la cupidité ou les cas de force majeure. Quelque soit le nombre de règlements ou de contraintes que l'on puisse établir, il y aura toujours deux facteurs qui permettront une transaction équitable, à savoir l'intégrité des deux parties et l'information complète sur le sujet.

En voulant établir un bureau de commercialisation du boeuf au Manitoba, le ministre de l'agriculture de la province, peut-être de bonne foi, a voulu se faire le champion de la vogue pour les bureaux de commercialisation et peut-être croyait-il vraiment qu'il pourrait aider les éleveurs en créant un précédent au niveau provincial qui aurait des répercussions nationales.

Sans vouloir dénier le besoin d'amélioration du marketing du boeuf, les éleveurs ont par leur geste, rejeté l'arbitraire et l'absolu, ils ont si l'on peut dire été réalistes. Pourquoi un tel bureau de commercialisation du boeuf lorsque celui-ci n'aurait aucun effet sur le retour payé aux producteurs pour ses bêtes, pourquoi augmenter les frais de ventes sans garantie de remboursement, pourquoi créer ce bureau en sachant très bien qu'il ne résoudrait pas les problèmes soulevés lors de l'enquête. L'argument le plus fort contre la création d'un tel bureau est en définitif le fait que le bétail produit et vendu au Manitoba n'est qu'une infime portion de la production nord-américaine.

Toutefois, bien qu'un peu coûteuse, l'expérience n'aura pas été complètement inutile. La solidarité et la vigueur qu'a démontrées la majeure partie des éleveurs du Manitoba, permet de croire à la bonne foi de ce secteur agricole. Quelle que soit leur situation géographique ou l'importance de leur production, tous les éleveurs et producteurs de bovins font face au même dilemme: rencontrer leurs coûts de production et faire un profit raisonnable sur une période à long terme.

C'est en définitif du secteur de la consommation que devra venir la solution, le slogan "bien manger au moins cher" sera peut-être la façon la plus dispendieuse de s'alimenter.

Le souci de l'alimentation mondiale

A la mi-mars se tenait à Paris la plus importante exposition agricole mondiale. Comme l'ont souligné les médias, le SIMA, l'exposition internationale du machinisme agricole et de l'agriculture est quelque chose de gigantesque dépassant même la conception américaine: 4 mille machines agricoles, 12 mille machines-outil, 2 mille têtes de bétail pour ne citer que le plus en vue.

Ce qui est plus important et que j'ai constaté sur place, c'est le souci de l'alimentation mondiale. Ce n'est pas pour rien qu'était exposé tout un matériel de culture couvrant la production agricole des climats tempérés et tropicaux; ce n'est pas pour rien que les plus grands spécialistes du machinisme et de la production alimentaire étaient présents; ce n'est pas sans raison que plus d'un million de visiteurs sont allés s'informer au SIMA.

Malgré l'importance de cette manifestation agro-alimentaire, bien peu de manitobains impliqués dans le secteur agricole se sont préoccupés de l'événement. Par contre, tous ceux qui sont allés au SIMA à peu de frais grâce au voyage organisé à cette fin, en sont revenus enrichis. Ils ont maintenant un meilleur aperçu des possibilités technologiques, ils ont pu constater sur place la complexité de la répartition mondiale des denrées alimentaires et ils reviennent au Manitoba avec une conception nouvelle de leur place dans le potentiel global de la production agro-alimentaire.

Pour certains, ce sera une application plus spécifique de la technologie, pour d'autres ce sera une découverte de notre responsabilité de coopérer à la régularisation de la production et pour les moins impliqués dans la production comme telle, ce sera une meilleure compréhension de la nécessité de payer un prix équitable pour les denrées de base.

On ne peut donc que féliciter les responsables de telles expositions vraiment internationales et pour nous du Manitoba, merci au responsable du voyage organisé pour la visite du SIMA.

Échange de stagiaires

Sous l'égide du ministère fédéral de l'émigration et de la main-d'oeuvre, un programme d'échange de stagiaires agricoles a été mis sur pied.

Selon ce programme, des stagiaires auront l'occasion de venir de France pour travailler sur des fermes du Manitoba dans le but de parfaire leurs connaissances agricoles, Par réciprocité, les manitobains pourront se rendre en France pour jouir des mêmes avantages.

Je crois qu'il est important de souligner que cette occasion de vivre sur une exploitation agricole française, une expérience d'étude appliquée, est des plus valables pour toutes personnes se destinant à la culture.

La technologie, les rendements, l'emploi poussé des herbicides et les différents modes de culture et de commercialisation peuvent être autant de points susceptibles d'augmenter les connaissances personnelles de chaque candidat.

En vue de favoriser les communications entre les intéressés, la S.F.M. a été désignée comme agent de coordination. Vous pouvez donc dès maintenant communiquer avec leur bureau au No 233-4915.

La famille Joseph Dupont désire remercier tous ceux qui les ont soutenus lors de l'incendie de leurs étable et grange à foin, soit par dons d'argent, de foin et de toute autre manière.

Lorette

Le printemps et le beau temps sont arrivés. On aime aller prendre une promenade le dimanche après - midi, mais où aller?

Rendez-vous le dimanche 3 avril à la salle paroissiale de Lorette où nous aurons notre thé printanier. Venez rendre visite à notre paroisse. Un bon goûter sera servi et les tables de vente seront bien remplies.

Saint-Georges

A l'hôpital de Pine Falls, le 6 mars 1977, décédait Mme Célina Lamy (née Pelland). Agée de 76 ans, elle comptait parmi nos anciens de la paroisse. Les funérailles et l'inhumation eurent lieu le 9 mars. Nos condoléances aux familles Emile Doyon, Alexis Dupont, Olivier Chèvrefils et René Guétré.

Une retraite paroissiale commencera le 31 mars,

DU NOUVEAU CHEZ LES SCOUTS

LA NOUVELLE BRANCHE DES "CASTORS"

Pourquoi les Castors chez-nous au Manitoba?
A quels besoins les Castors répondent-ils?

a) Les Castors répondent aux besoins des francophones hors Québec. Les Castors donnent la chance aux jeunes de s'amuser dans leur langue maternelle et de vivre leur culture. Le mouvement Castors est une relance pour le mouvement Scout, il assure la survie de l'Association des Scouts du Canada.

b) Les Castors répondent-ils aux besoins des garçons et filles de 6 à 8 ans?
Quel est le portrait général d'un enfant de 6 à 8 ans?
Est-ce que la loi et la promesse castor répondent aux besoins des jeunes, au point de vue physique, émotif, social, etc.?

Les Castors répondent définitivement aux jeunes de 6 à 8 ans, au point de vue suivant:

Physique: Le jeune qui mesure de 3 à 4 pieds, il a beaucoup d'énergie, il perd ses dents, manque de coordination.

Intérêts: le bricolage, l'émerveillement, il aime l'école, les jeux, les sports, les animaux et ils aiment collectionner toutes sortes de choses.

Social: Il ne fait pas de distinctions entre les sexes, esprit grégoire, il ne veut pas être considéré comme un "bébé", il est gauche dans ses rapports sociaux, il imite les plus vieux, il a le goût du rêve, du magique et du merveilleux.

Emotions: il est très sensible, il possède une imagination sans bornes, il est très dépendant, innocent, affectueux, sans rancune, spontané et naïf.

La loi des Castors répond aux besoins du garçon et de la fille de 6 à 8 ans. Il a du plaisir à la colonie, il joue, fait du bricolage, apprend à partager, exécute des danses et des chants. Il travaille très fort pour tout faire de son mieux. Il aide sa famille et ses amis. Il apprend à partager, à devenir plus responsable et il respecte la nature. Il commence à s'ouvrir aux merveilles d'un monde nouveau et de Dieu le Père (Catéchèse des 1ère, 2e et 3e années)

c) Les Castors, est-ce que c'est du scoutisme?
En quoi est-ce du scoutisme?
Est-ce que la progression est indispensable?
Comment peut-elle se faire?
Comment les Castors peuvent-ils favoriser la participation?
A quelle progression peut-on s'attendre chez les Castors?
Où est la place des Castors dans le mouvement scout?

Le castor c'est du scoutisme. On emploie les moyens du scoutisme pour 1er — développer l'esprit d'équipe; 2e — il est entouré d'une équipe d'adultes; 3e — il apprend à aimer la nature; 4e — il apprend à aimer Dieu; 5e — les activités au grand air développent son physique et l'amour de la nature; 6e — il apprend à devenir un membre responsable de la communauté.

La progression du Castor se fait à l'âge tendre de 6 à 8 ans en intégrant les principes du programme. Il participe aux activités et découvre ses possibilités.

Dans les principes du Castor il apprend en bas âge à aimer la nature, le plein-air, le service, la santé, la débrouillardise et la recherche de Dieu.

La formation actuelle des animateurs répond aux besoins, car ce sont les buts et les principes qui sont étudiés. Cela s'applique à la branche Castors, il faudra ajouter à la méthode, la branche Castors, et un peu plus de psychologie enfantine, et mettre sur pied un programme précis pour les futurs animateurs Castors.

d) Quelles sont les implications du groupe mixte chez les castors?
Pourquoi avoir des groupes mixtes?
En vertu de quel principe accepter des filles?

La psychologie d'un jeune de cet âge s'adopte très bien à un groupe mixte. C'est aussi un aspect pratique. Le mouvement guide n'a rien pour les filles de cet âge-là. Les garçons continuent dans le scoutisme et les filles se dirigent vers le guidisme.

UN PROGRAMME D'EXPANSION

Quoi fonder?

A) prémisses:
- répondre aux besoins
- avoir un plan d'ensemble
- connaître son territoire
- être certain de "bien fonder" — s'assurer d'une continuité

B) applications:
- quand l'initiative de fonder vient d'un groupe de parents intéressés il faut répondre au besoin et fonder l'unité désirée; cependant si les promoteurs veulent fonder le scoutisme on peut sans doute les informer qu'il serait plus logique de fonder d'abord une colonie Castors.
- quand l'initiative de fonder vient de l'organisation scoute il est souhaitable de voir d'abord à la fondation d'une colonie
- quand il y a une colonie on voit de préférence à la fondation d'une meute grande chasse
- quand il y a une meute on voit d'abord à la fondation d'une troupe éclaireur Grand Projet; l'unité Tremplin deviendra un poste pionnier
- quand il y a une unité Grand Projet, on fonde un poste pionnier
- de là on fonde des compagnons ou un clan et non des pionniers
- de toute façon, il faut fonder et "bien fonder".

Comment "bien fonder"?

A) connaître le milieu:
- le nombre de jeunes
- les activités offertes à la jeunesse
- les parents
- les autorités locales, civiles et religieuses
- le complexe scolaire

B) faire une planification au niveau du district:
- relire "Quoi fonder"?

C) avoir une organisation scoute qui permet:
- l'information des intéressés
- la formation des chefs
- les contacts avec le milieu
- l'appui aux chefs

D) caricature d'une fondation: — étapes à suivre —
1 — première réunion de parents — information générale
2 — deuxième réunion de parents — information d'un conseil de groupe provisoire, nomination d'un chef de groupe
3 — troisième réunion de parents — présentation des chefs d'unité
4 — stage de formation des chefs d'unité
5 — fondation de l'unité au total — 3 mois

Note: Pour plus d'information on veut vous aviser que le 17 avril à la réunion de la Société Franco-Manitobaine au Centre des Congrès le mouvement Scout aura son atelier. Ou encore le 15 mai, au Collège Saint-Boniface, la réunion annuelle du District Rivière-Rouge. Tous parents ou amis des scouts sont bienvenus. Vous pouvez toujours vous adresser au bureau de l'Association des Scouts du Canada.

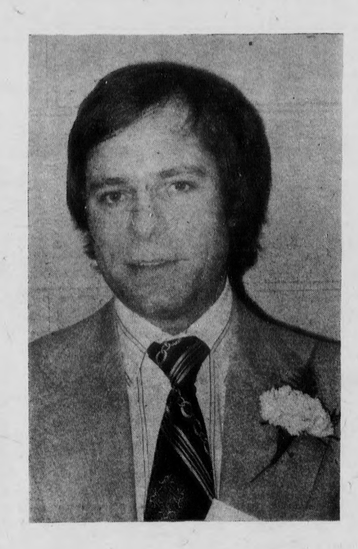
200, rue Kenny
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 2E4

Téléphone — 233-4324

ASSEMBLÉE ANNUELLE
de la
SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

le 17 avril 1977

Message du Président,
le docteur Gérard Archambault



Chers Franco-Manitobains,

Nous sommes arrivés au carrefour, à la croisée des chemins: c'est-à-dire d'une décision irrévocable, personnelle et collective; d'une décision dis-je, d'engagement face à un choix par rapport à notre langue, par rapport à notre culture. Le thème de cette année, à savoir: "La solution est chez nous", fait état de ce choix, pose la question de façon concrète et réaliste, et demande par la substance de son contenu de se compromettre, d'établir ses priorités dans ses activités, et par la suite d'agir en conséquence au foyer, à l'école, dans la paroisse, dans son village et enfin dans notre province.

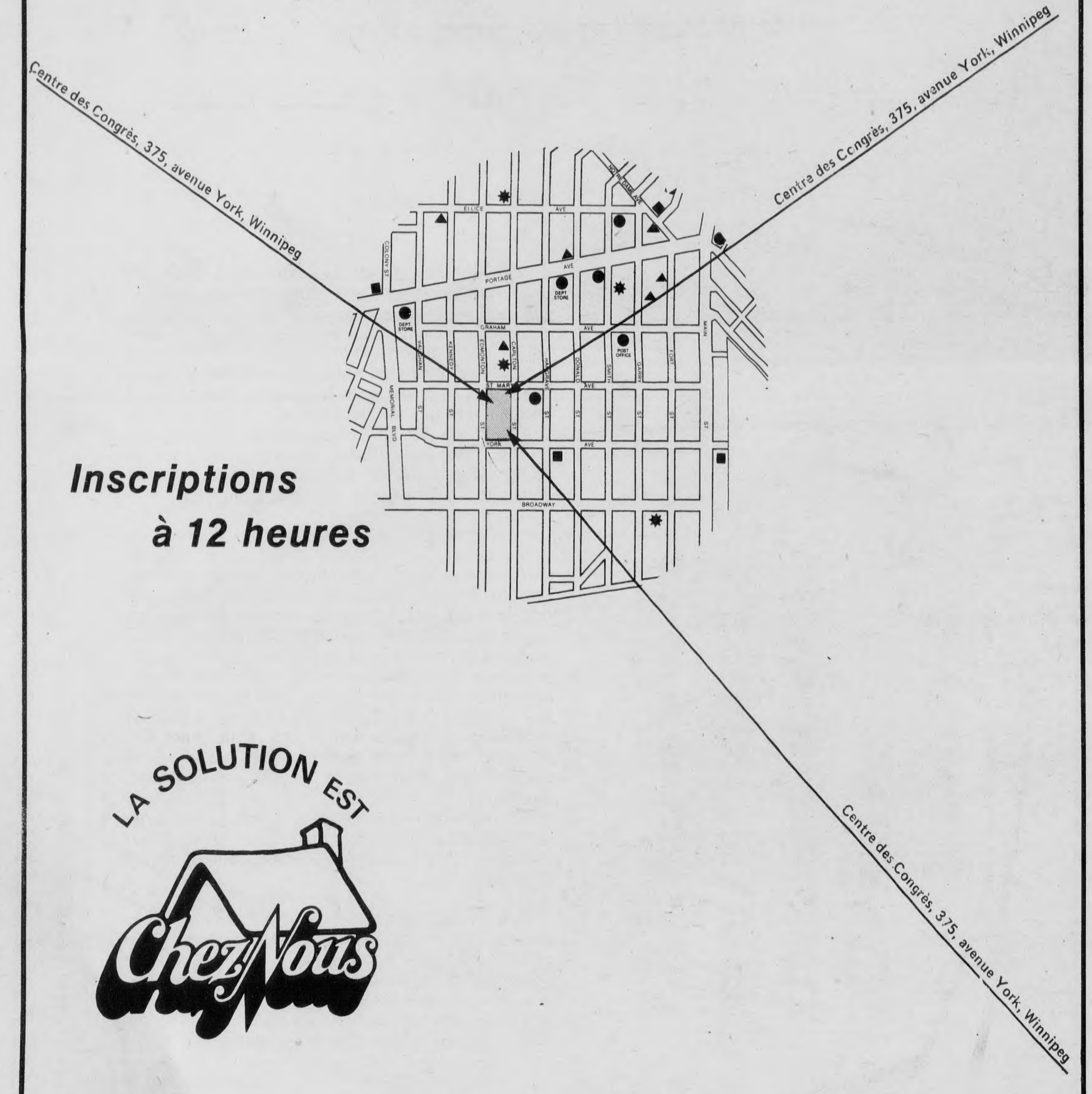
Il est impératif, chers Franco-Manitobains, dans le climat social et politique actuel, de se classer, de faire un choix, de décider dans son for intérieur, si nous voulons encore du français au Manitoba. Fini le temps d'être tout simplement d'accord, de suivre le courant et de participer passivement; il faut maintenant devenir actif et militant, agir et réagir, parce que, d'une part, nos effectifs décroissent rapidement et, d'autre part, parce qu'il devient évident que ni le gouvernement fédéral, ni le gouvernement provincial ne solutionneront nos problèmes. Les gestes posés à notre égard ne sont plus souvent qu'autrement le minimum permis politiquement, plutôt que des gestes aptes à régler les problèmes réels. Les solutions proposées sont souvent tellement vagues qu'elles portent à toutes sortes d'interprétations, d'où la confusion, le déchirement interne et la division.

Dans ce sens, l'assemblée annuelle est non seulement le point de départ de cet engagement personnel et collectif pour l'année à venir, mais également l'occasion de définir par le truchement des ateliers, des objectifs dans les différents secteurs d'activités et d'unité, une manifestation de force, une manifestation politique. Bienvenue et bonne journée.

Gérard Archambault,
Président.

ASSEMBLÉE ANNUELLE
S. F. M.

17 AVRIL - Centre des Congrès
375, avenue York
Winnipeg



c'est à moi d'y voir le 17 avril . . .



COUP D'OEIL

PROGRAMME DE LA RADIO
ET DE LA TÉLÉVISION

SEMAINE DU 9 AU 15 AVRIL


Cueillir
tous vos oeufs
dans un panier...
EST-CE SAGE?
A la Caisse, BIEN SUR!
Une CAISSE
c'est le moyen POPULAIRE
d'epargner.
LES CAISSES POPULAIRES
DU MANITOBA
40 ans
des Caisses Populaires

GÉNIES EN HERBE

SAMEDI 18h00

SOMERSET vs

LOUIS RIEL

BASE-BALL

Le vendredi 15 avril
à 14h00

EXPOS DE MONTRÉAL
vs
PHILLIES DE PHILADELPHIE

DIMANCHE 17 AVRIL

DE 17h à 18h

EN DIRECT DU CENTRE DES CONGRÈS

CBWFT

RETRANSMETTRA

LE CONGRÈS DE LA S.F.M.

une réalisation de Martin Cloutier

- L'animateur: Pierre D'Auteuil
- L'interviewer: Maurice Auger
- Avec la collaboration des nouvellistes de la salle des nouvelles de Radio-Canada-Winnipeg
- L'analyste: Roger Collet

vous proposeront
- des entrevues
- une description des différents ateliers
- une analyse en profondeur
- un bilan

de ce Congrès de la S.F.M.

Terre et moissons
début: le jeudi 14 avril à 21 h 30

L'évolution de l'agriculture dans le monde

Nous vivons sans doute actuellement l'un des moments les plus tragiques de l'histoire de l'humanité. Non seulement à cause d'une guerre nucléaire possible mais parce que, de façon insidieuse, la famine nous menace. Les moins alarmistes des observateurs constatent en effet que, parallèlement à la surpopulation, les séismes, les inondations, les pollutions de toutes sortes, les sécheresses ont à ce point réduit les réserves mondiales de nourriture qu'advenant une catastrophe, l'humanité n'aurait de vivres que pour trente jours. De là la montée en flèche du coût du blé, par exemple, et par ailleurs l'effort acharné des savants pour accroître le rendement des sols et pour créer de nouvelles variétés de céréales...

Evolution de l'agriculture

Consciente de sa responsabilité face à ce problème crucial de la faim et de l'alimentation, la Société Radio-Canada a décidé d'en informer son public à l'aide d'une série de treize émissions télévisées sur l'évolution de l'agriculture dans les pays en voie de développement. Diffusées sur la chaîne française le jeudi à 21 h 30 à compter du 14 avril prochain, ces émissions sont construites à partir de documentaires filmés au Mexique, en Amérique du Sud, en Afrique, au Pakistan, en Chine, etc.

Ainsi, nous constaterons tout d'abord l'immense écart qui existe, dans le domaine de l'agriculture, entre les pays riches et les pays pauvres. L'Amérique, à la fine pointe de la technologie, accroît sans cesse ses rendements. Alors qu'un agriculteur américain produit 100 livres de grains en 5 minutes, un paysan asiatique ou africain prend 5 jours pour produire l'équivalent.

Les Etats-Unis, le Canada et les pays d'Europe fertilisent de mieux en mieux leurs sols et améliorent sans cesse leurs moyens de lutte contre les parasites. Les savants dans leurs laboratoires expérimentent des méthodes futuristes d'alimentation à partir du pétrole, du plancton, etc. Mais le nombre de personnes qui meurent de faim augmente encore.

La faim et le «miracle chinois»

On a constaté que si la population mondiale a quelque peu baissé depuis 1973, c'est à cause de la mortalité due à la famine! Certes, des organismes internationaux tentent de contrer ce fléau; mais rien ne peut remplacer ce que chaque peuple peut accomplir lui-même chez lui. Un pays comme le Pakistan, avec ses barrages, a effectué ce qu'on appelle «la révolution verte». Et que dire du fameux «miracle chinois»? En effet, aussi paradoxal que cela paraisse, au moment où l'Occident raffine sur ses méthodes de production agricole, les Chinois, sous l'égide de Mao Tsé-Toung, ont voulu «se consacrer à une tâche qui ébranlera le monde»: ne compter que sur les méthodes traditionnelles de culture.

Quoi qu'il en soit des moyens employés, l'Orient comme l'Occident veulent désormais combattre le plus efficacement possible le fléau de la famine et la menace d'une disette mondiale.

Nous entendrons à ce sujet, au cours des diverses émissions, des témoignages enthousiasmants comme ceux du docteur Borbang, Prix Nobel de la paix et rédacteur du programme sur le blé au Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé à Mexico; du président Léopold Sedar Senghor, du Sénégal; de René Dumont, auteur de *la Croissance de la famine;* de Joseph Clotzman, qui a écrit *Nourrir dix milliards d'hommes*, et de Paul Gérin-Lajoie, ex-directeur de l'ACDI.

La première émission

Au cours de la première émission, on tracera pour commencer une sorte de bilan des principaux aliments qui constituent la nourriture de base de l'humanité: les céréales, les viandes, le poisson. Ensuite, après avoir présenté une illustration des grands bassins de production agricole et de population avec leurs surplus ou déficits alimentaires, on nous expliquera comment, malgré la sous-alimentation, la population mondiale augmente (de 200,000 habitants par jour). Plus de trente pays font partie de ce que les Nations Unies appellent la «ceinture de la faim». Il se consomme dans le monde, chaque année, environ un milliard et demi de tonnes de céréales. Là-dessus, un habitant d'un pays pauvre en consomme 400 livres par an, surtout nature, tandis que l'habitant d'un pays riche en reçoit une tonne, principalement sous forme de viandes, d'oeufs et de produits laitiers.

Terre et moissons, une série de treize émissions qui concernent tout le monde. Textes et commentaires: Gustave Laroque. Caméraman: Uwe Koneman. Réalisateur: Jean-Guy Landry.

En raison des «Eliminatoires du hockey», cette série risque d'avoir à céder, quelquefois, sa place à l'horaire du jeudi soir. Veuillez suivre de près les changements d'horaire que nous diffuserons à ce sujet.

René Houle

Liste des 13 émissions

1 — Les Aliments
Viandes, poisson, céréales et leur répartition dans le monde.
2 — Les Famines
L'histoire des grandes famines, du début de l'humanité à nos jours.
3 — Le Riz et le blé
La nourriture de base de l'humanité.
4 — Le Maïs et les plantes vivrières
Recherches en vue d'améliorer la productivité de ces aliments.
5 — Les Terres nouvelles
Mise en friche de terres jugées jusqu'à ce jour improductives.
6 — Les Rendements
La technologie et la science au service de l'agriculture.
7 — La Révolution verte
L'application à l'agriculture de nouvelles découvertes dans les pays en voie de développement.
8 — La Chine
Comment on parvient à nourrir 800,000,000 d'habitants.
9 — Les Réserves
Les réserves d'aliments à l'échelon mondial.
10 — L'Aide
La communauté internationale et son aide financière aux pays en voie de développement.
11 — Le Développement
Le cercle vicieux pauvreté-sous-développement.
12 — Réforme agraire et volonté politique
Volonté politique mondiale de résoudre la crise alimentaire.
13 — Les Approches
Les deux thèses en présence: culture mécanisée contre culture à la chinoise.

Les Beaux Dimanches | Jeunesse

Second regard
dimanche 10, 17 h 00

L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau
le 10, 20 h 30

Ciné-jeunesse
samedi 9, 15 h 30

Tiers monde, liberté religieuse, bioéthique et survie

De passionnants sujets composeront l'émission **Second regard** de la fête de Pâques, le dimanche 10 avril à 17 heures.

Pour débuter, on entendra des échos du premier Congrès mondial sur la liberté religieuse qui vient de se tenir à Amsterdam, du 20 au 23 mars. Ajouté à l'originalité de ce congrès, le fait qu'y participaient des représentants de gouvernements communistes venus témoigner de la situation religieuse actuelle dans quelques-uns de ces pays. L'un des délégués du Canada à cet important congrès était M. J.-Z.-Léon Patenaude, secrétaire du Comité canadien sur la liberté religieuse. Recherchiste-interviewer: Yves Blouin.

Suivra un entretien avec Dom Helder Camara, archevêque de Recife et d'Olinda, au Brésil, l'apôtre bien connu de «la révolution dans la paix». Celui qu'on a surnommé «l'évêque rouge» parlera de la situation présente de l'Eglise au Brésil et de l'importance que prennent en ce pays les communautés de base, petits groupes ecclésiaux évalués à quelque 40,000. Fondateur de la Conférence nationale des évêques brésiliens, Mgr Camara a également participé à la Conférence épiscopale de l'Amérique latine: CELAM. Cet évêque au courage légendaire poursuit sans relâche sa lutte contre les excès de l'ordre établi tels que le militarisme et les abus des pays riches dans le monde. Dans son pays, il dénonce aussi sans répit les enlèvements et les tortures dont sont victimes plusieurs de ses concitoyens, et il se bat sans cesse du côté des opprimés. Rappelons qu'Helder Camara est l'auteur de livres choc comme: *Pour arriver à temps* et *Spirale de violence*.

Nous rencontrerons, en troisième lieu, le docteur David Roy, directeur du Centre bioéthique de Montréal, inauguré en septembre 1976. Ce centre, le seul du genre au Canada, est le premier au monde à être rattaché à un organisme de recherches biomédicales, en l'occurrence l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Le docteur Roy nous dira que ce «laboratoire» a pour but de rechercher les implications humaines, morales, philosophiques, sociales et théologiques face aux questions que posent les grandes découvertes modernes telles que les manipulations génétiques, la stérilisation d'enfants et d'adultes jugés anormaux, les bébés éprouvettes, les expériences sur des foetus vivants.

Le quatrième et dernier sujet a pour titre: *la Communication électronique avec «l'au-delà»*. Des recherches en Europe et, notamment, en Allemagne, ont révélé l'existence de rubans électromagnétiques qui semblent contenir l'enregistrement de voix de personnes disparues. M. Louis Bélanger, professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal, tentera de répondre à la question: ces enregistrements prouvent-ils la vie après la mort?

Animateur: Jacques Houde; recherchiste-interviewer: Gilles-Claude Thériault; assistante: Micheline Cabelli; réalisateur: Alain Grothé.

Jacques Dupire

Gilles-Claude Thériault



Un autre passionnant documentaire de Jacques-Yves Cousteau

Le monde fascinant des oiseaux de mer tropicaux nous sera révélé aux **Beaux Dimanches**, à 20 h 30 le 10 avril, soir de Pâques. Les téléspectateurs de Radio-Canada pourront alors être une fois de plus fascinés en regardant un autre passionnant documentaire de la série **l'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau** qui a pour titre: *Coups d'ailes sous la mer*.

On retrouvera le commandant Cousteau et son équipage, au cours d'une expédition en mer préparée de longue main, dans le dessein d'étudier les captivants oiseaux de mer à Isla Isabela, un minuscule rocher situé à 21 milles au large de la côte ouest du Mexique. Cette île, de seulement un mille et demi de longueur, est peuplée d'une multitude d'oiseaux de mer tropicaux de différentes espèces vivant des richesses sous-marines.

Alors que le vieil hydravion de Cousteau — un modèle retapé d'avant la deuxième guerre mondiale — amerrit dans les eaux calmes au large de l'île Isabela, les premiers oiseaux typiques apparaissent en signe de bienvenue. La frégate, très digne avec son ventre bombé et pourpré, est l'espèce la plus répandue de l'île. Le fou aux pattes bleues peut vraiment «voler» sous l'eau. Les oiseaux tropicaux au bec rouge viennent à l'île Isabela seulement pour se reproduire et prennent ensuite leur envol pour parcourir des milliers de milles au-dessus de l'océan. Le pélican brun, ailleurs une espèce menacée de disparition, se trouve ici en abondance.

Les goélands Heermann se conjuguent au puissant ressac pour accueillir dignement les hommes de la Calypso. Lorsque les plongeurs grimpent et se rapprochent de leurs nids, cependant, la fête s'arrête soudainement et les goélands lancent une terrible offensive contre les aquanautes. Un documentaire à ne pas manquer.

«Asterix, le Gaulois»

Dans le cadre de **Ciné-jeunesse**, le samedi 9 avril à 15 h 30, les jeunes téléspectateurs pourront rencontrer *Astérix, le Gaulois*, ce merveilleux, drolatique et ventripotent personnage créé par Goscinny et Uderzo.

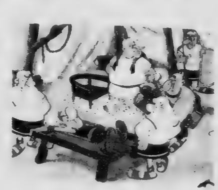
Ce film, une production franco-belge, est réalisé en dessins animés par Ray Goossens d'après les célèbres albums de bandes dessinées.

Rappelons pour ceux, s'il en existe, qui ne connaissent pas Astérix, que notre bedonnant petit héros est un illustre citoyen du seul et unique village gaulois que les Romains n'ont pas encore réussi à conquérir... en l'an 50 avant Jésus-Christ. C'est que les habitants de ce village sont doués d'une force invincible grâce à la potion magique inventée par leur druide Panoramix.

Exaspérés, les Romains envoient un espion chez les Gaulois et finissent par apprendre le secret de leur force. Contents de leur exploit, les Romains kidnappent le druide Panoramix et tentent, par toutes sortes de moyens, de lui arracher sa recette.

Astérix, le valeureux part aussitôt à la recherche de Panoramix et tombe à son tour aux mains de l'ennemi. Il va de soi que nos deux compères auront tôt fait de leur échapper...

Ce sera, pour les jeunes cinéphiles, une occasion d'assister aux aventures d'Astérix et des membres de sa tribu face aux mille et une astuces, dites civilisées, des Romains et de leur chef, un dénommé César...



CKSB

FRANCHIR LA NUIT

Le jour anniversaire de la mort de Jésus-Christ se prête particulièrement bien à une réflexion sur le sens de la vie et le sens de la mort. Faisant suite aux émissions spéciales des deux dernières années qui connurent un grand succès auprès des auditeurs de Radio-Canada, cette année encore la soirée du Vendredi Saint sera marquée par la présentation d'un dossier spécial d'une durée de sept heures qui commencera à 17h15 et se poursuivra jusqu'à minuit. La réflexion portera sur l'angoisse humaine, sentiment de souffrance et de détresse que connaissent tous les hommes devant certains événements de leur vie et devant l'approche de la mort. De nombreux témoins viendront exprimer cette souffrance du coeur humain et épeler les mots d'espérance qui se tissent tout au long de leurs jours:

- *l'orphelin, qui doit se débrouiller seul pour apprendre la vie;*
- *l'immigrant, qui essaie de s'acclimater à un nouveau pays;*
- *le prisonnier, qui doit retrouver le chemin de la confiance;*
- *le poète, angoissé de ne pouvoir réaliser tous ses rêves;*
- *la mère célibataire, obligée de quémander l'acceptation de la société;*
- *le pauvre, obligé de se priver pour donner l'essentiel à ses enfants;*
- *la divorcée, se sentant déchue et rejetée;*
- *le vieillard, ne trouvant personne pour lui tenir compagnie;*
- *le malade voyant sa vie lui glisser entre les doigts.*

"Franchir la nuit", c'est le titre qu'on a donné à ce dossier qui nous propose une démarche particulière: le passage de la nuit vers le soleil qui se lève à l'aube. Au début de chaque heure les auditeurs pourront exprimer leur réaction aux témoignages entendus et donner leur propre témoignage sur la ligne téléphonique. Benoit Lacroix et Paul Tremblay animeront cette grande soirée radiophonique réalisée par Raphaël Pirro.

Le Vendredi Saint à CKSB

A l'occasion du Vendredi Saint, l'émission **Décibel** vous présentera de la musique de circonstance, et **Le marché aux puces** sera annulé, de même que **Cahier manitobain.**

COUP D'OEIL SUR LA SEMAINE

SAMEDI

9 avril

9:00 DEMETAN
9:30 WICKIE
10:00 MISHA LA BOULE
10:30 JOHN L'INTREPIDE
11:00 ENFANTS DU 47A
11:30 ES-TU D'ACCORD?
12:00 HEROS DU SAMEDI
13:00 SPORTHEQUE
Faits saillants des compétitions olympiques
''VOLLEYBALL'' (4e de 8)
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
15:00 TECHNO FLASH
15:30 CINEMA JEUNESSE
''ASTERIX LE GAULOIS''
17:00 BAGATELLE
18:00 GENIES EN HERBE
''LOUIS-RIEL vs SOMERSET''
18:30 TELEJOURNAL
18:35 PARTOUT
19:00 CINEMA
''LE ROI DES ROIS''
22:00 UN JOUR NOUVEAU
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Gaétan Barrette
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 LA POLITIQUE FEDERALE
23:00 CINEMA
Considérons l'affaire comme terminée. Drame réalisé par Vittorio Salerno, avec Enrico Maria Salerno, Martine Brochard, Riccardo Cucciola et Enzo Cerusio. Un pêcheur est témoin du meurtre d'une jeune fille. L'assassin poursuit ce témoin gênant qui finit par le semer. L'assassin décide de se rendre alors au commissariat et inculpe cet honnête citoyen (It. 74).
24:20 CINE-NUIT
Rude journée pour la reine. Dráme réalisé par René Allio, avec Simone Signoret, Jacques Debary et Olivier Perrier. Après une visite à Versailles, une femme de ménage transpose sa vie routinière dans un monde aristocratique dont elle serait le centre (Fr. 73).

DIMANCHE

10 avril

9:00 WOODY LE PIC
9:30 MON AMI GUIGNOL
9:45 BIBLE EN PAPIER
10:00 JOUR DU SEIGNEUR
11:00 SON ET IMAGES
11:30 CINE MAGAZINE
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 D'HIER A DEMAIN
14:00 UNIVERS DES SPORTS
''CHAMPIONNAT DE NATATION''
15:30 HEURE DES QUILLES
16:30 MONDE EN LIBERTE
17:00 SECOND REGARD
18:00 DECLIC
18:30 TELEJOURNAL
18:35 TELESCOPIE
19:00 QUINZE ANS PLUS TARD
Téléroman de Robert Choquette. Avec **Jacqueline Plouffe**, André Lacoste, Marcel Gauthier, Louise Rémy, Michel Noël et **Andrée Cousineau**. Rita, mère de Bruno, lui dévoile ce qui s'est vraiment passé il y a 21 ans. Réal.: Louis Bédard et André Bousquet.
19:30 LES BEAUX DIMANCHES
Dimanshowsoir. Véronique Sanson est entourée du groupe Offenbach. Réal.: Michel Gaumont.
20:30 LES BEAUX DIMANCHES
L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau: Coups d'aile sous la mer. Documentaire de Philippe et Jacques-Yves Cousteau. Une multitude d'oiseaux de mer vivent à Isla Isabela, minuscule rocher situé à 21 milles au large de la côte ouest du Mexique. Comment se partagent-ils les ressources de la mer? Revêtus de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, ces oiseaux nous laissent les approcher pour prendre connaissance de leurs habitudes de vie.
21:30 LES BEAUX DIMANCHES
Au temps des Choralies. Document qui reflète les événements qui se sont déroulés au cours des Choralies, rassemblement de choristes qui se réunissent tous les trois ans. Ces 4e Choralies internationales se tenaient en juillet dernier dans l'Estrie.
22:30 TELEJOURNAL
22:45 SPORTS-DIMANCHE
23:00 CINE-CLUB
Le Mépris. Tragédie réalisée par Jean-Luc Godard, avec Brigitte Bardot, Michel Piccoli et Jack Palance. Un jeune couple vit heureux en Italie. Un jour, un producteur américain demande au mari de revoir le scénario d'un film. Intéressé par cette proposition, il ferme les yeux sur les attentions de l'Américain envers sa femme. Celle-ci éprouve alors du mépris pour son mari (Fr.-it. 63).

LUNDI

11 avril

10:00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 LA BONNE EQUIPE
12:00 CHER ONCLE BILL
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''FAITES SAUTER LA BANQUE''. Comédie avec Louis de Funes
16:00 BOBINO
16:30 ALEXANDRE ET LE ROI
17:00 VIE SECRETE DES ANIMAUX
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 SOIREE DU HOCKEY
''QUARTS DE FINALE''
MONTREAL vs ??
21:30 LA P'TITE SEMAINE
22:00 CINEASTES DE LA FAUNE
22:30 TELEJOURNAL
Lecteur: Normand Harvey
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:05 AUX FRONTIERES DU POSSIBLE
Avec Pierre Vaneck, Elga Anderson, Roger Rudel et Jean-François Rémi. «Menace sur le sixième continent». Les agents du BIPS enquêtent sur des naufrages survenus en série. Les compagnies maritimes ne peuvent plus assurer un service régulier. Impossible de croiser en haute mer sans risque de couler, de façon aussi étrange qu'imprévisible.
24:05 CINEMA
La Légion des damnés. Drame réalisé par Umberto Lenzi, avec Jack Palance, Tom Hunter et Curd Jurgens. Un colonel anglais est chargé d'une mission-suicide sur la côte normande, en juin 1945. Pour l'accompagner, il désigne une demi-douzaine de fortes têtes (It. 69).

MARDI

12 avril

10:00 YOU HOU
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 DANSE SUR UN ARC-EN-CIEL
12:00 FRANCIS AUX PARADIS PERDUS
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''LE ROUGE EST MIS'' avec Jean Gabin
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 NANNY
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 MONDE DE DISNEY
''LE COUGAR EST REVENU''
20:00 GRAND PAPA
20:30 TRAVAIL A LA CHAINE
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 LE 60
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 RENCONTRES
Invité: Mgr Maurice Nédoncelle, philosophe. Il a été le professeur de nombreux Canadiens français à l'Université de Strasbourg. Thème: «L'Amitié». Interviewer: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:35 PROPOS ET CONFIDENCES
Jean-Louis Gagnon se raconte (3e de 4). «Un journaliste au Québec». Réal.: Jean Faucher.
24:05 CINEMA
Le Cave se rebiffe. Comédie réalisée par Gilles Grangier, avec Jean Gabin, Bernard Blier, Maurice Biraud et Martine Carol. Un trio d'escrocs engagent un graveur et un faussaire, qu'ils convainquent de monter un vol spectaculaire (Fr. 61).

MERCREDI

13 avril

10:00 YOU HOU
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 COMTE YOSTER
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 LA SOIREE DU HOCKEY
''QUARTS DE FINALE''
21:30 DANIEL BOONE
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:05 REFLETS D'UN PAYS
De Québec. «Place Royale». Monument érigé à la gloire de Louis XIV, c'était aussi une place commerciale et militaire. Invités: Jean Allard, historien; Gustave Guay, marin; Mme Philippe Vachon, locataire d'une maison rénovée; Alex Kimo, commerçant, et Jean Côté, architecte. Rech.: Jean Allard. Anim.: Yvon Poirier. Réal.: Jean-Pierre Ratté.
24:00 CINEMA
Paris n'existe pas. Drame réalisé par Robert Benayoun, avec Danièle Gaubert, Richard Leduc et Serge Gainsbourg. Un jeune peintre traverse une crise. Il se retire dans ses rêves. Sa fiancée tente de le ramener à une vie normale (Fr. 69).

JEUDI

14 avril

10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 UNE FENETRE DANS MA TETE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 TROUVAILLES DE CLEMENCE
11:30 ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 LE PRINCE NOIR
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''CHANTAGE''. Drame avec Raymond Pellegrin
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 MOHICANS DE PARIS
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
19:00 CE SOIR: National
19:30 LES GRANDS FILMS
Un mariage au vert. Comédie réalisée et interprétée par Elaine May, avec Walter Matthau et George Rose. Un homme a dilapidé la fortune héritée de son père. Pour continuer son train de vie, il ne lui reste qu'une solution: épouser une jeune fille riche (USA 70).
21:30 TERRE ET MOISSONS
L'évolution de l'agriculture dans les pays en voie de développement. Commentateur: Gustave Larocque. Réalisation: Jean-Guy Landry.
22:00 SCENARIO
Echec et mat. Pièce de Jean Trudelle. Avec **Christine Olivier, Denis Mercier**, Suzanne Langlois, Jacques Galipeau et Pascal Rollin (dernière de 4). Réal.: Jac Segard. «La Tour».
22:30 TELEJOURNAL
22:50 NOUVELLES REGIONALES ET SPORTS
23:05 MESDAMES ET MESSIEURS...
Emission de variétés animée par René Homier-Roy. Recherches et coanimatrice: Marie Perreault. Réal.: Maurice Dubois.
24:05 BRIGADE SPECIALE
Série policière réalisée par David Wickes, avec George Sewell, Roger Rowland et Michael Gambon. «L'Otage». La fille d'un ambassadeur est kidnappée dans les rues de Londres. Le groupe terroriste Octobre Noir exige une rançon de un quart de million.

VENDREDI

15 avril

10:00 TAM TAM
10:15 VIRGINIE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 GRANDEUR NATURE
11:30 HISTOIRE SANS PAROLES
12:00 POLY EN TUNISIE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 BOBINO
14:00 BASEBALL
''EXPOS DE MONTREAL vs PHILLIES DE PHILADELPHIE
16:30 SOL ET GOBELET
17:00 MADAME ET SON FANTOME
17:30 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: Régional
18:30 CE SOIR: National
19:00 SOIREE DU HOCKEY
''QUARTS DE FINALE''
21:30 MARCUS WELBY
22:30 TELEJOURNAL
22:45 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:05 CINEMA
Une journée d'Ivan Denissovitch. Drame réalisé par Casper Wrede, avec Tom Courtenay et Alfred Burk, d'après le roman de Soljénitsyne. Une journée parmi les 3653 jours qu'Yvan a passés dans un camp de concentration de Sibérie. Une journée presque heureuse puisqu'il n'a pas visité le cachot, qu'il a pu s'acheter un peu de tabac et que sa santé n'a pas flanché (USA 70).
24:30 CINE-NUIT
Escalier interdit. Drame réalisé par Robert Mulligan, avec Sandy Dennis, Eileen Heckart et Patrick Bedford. Une institutrice accepte d'enseigner dans un quartier mal famé d'une grande ville américaine. L'incompréhension et la provocation d'élèves victimes de préjugés (USA 68).

ORDRE DU JOUR

12:00 Inscription
1:00 Rapport du président
1:30 Organisation des ateliers
Café - (chacun va chercher son café)
3:30 Plénière
4:30 Discours de l'invité - Pierre Calvé
5:00 Les affaires de la S.F.M.
- adoption du procès verbal
- rapport financier
- règlements généraux
- élections
- résolutions
6:00 Fin
6:15 Souper
$3.50 - Billets vendus à l'inscription
- Gymnase du C.C.F.M.
- Baron de boeuf sur planche
- Choix de viandes
- Pourvoyeur: Gérard Freynet
8:30 Soirée — C.C.F.M.

QUINZE ATELIERS

1 Comités de parents pour l'éducation française
2 Comités culturels
3 Chevaliers de Colomb
4 Ligue des Femmes Catholiques
5 Paroisses
6 Mouvement coopératif et Caisse Populaire
7 Conseil Jeunesse Provincial
8 Association des Commissaires d'Ecoles
9 Educateurs Franco-Manitobains
10 Mouvement Scout
11 Mouvement Guide
12 Clubs d'Age d'Or
13 La Société Franco-Manitobaine
14 Société Historique
15 Club des Hommes d'Affaires

****

QU'EST-CE QU'UN ATELIER?

Un atelier est une rencontre de gens impliqués (ou qui voudraient s'impliquer) dans un organisme existant.

Aux quinze ateliers de l'Assemblée Annuelle (un pour chaque organisme) on répondra aux deux questions suivantes:

1) Faire le point
Avons-nous mis en application les résolutions prises l'année dernière?

2) Quels seront nos principaux objectifs pratiques (trois au maximum) en 1977-1978?

NOTE: Il ne s'agit pas d'élaborer des plans d'actions détaillés mais surtout de s'entendre sur des objectifs pratiques. L'important ce n'est pas de tout réaliser mais de faire une des choses que l'on a dit.

A la réunion plénière, chaque organisme exposera devant l'assemblée, l'orientation qu'elle se donne pour 1977-1978.

GARDERIE

— gratuit
— de 12h à 18h
— Centre des Congrès, chambre No M.R. 18
— jeux, sports, bricolage
— apporter le lunch de votre enfant

ÉLECTIONS

Les candidats présentés par le comité de nominations sont les suivants :

Présidence : André Fréchette
1er vice-Président : Luc Marchildon
Conseillers : Constance Bradet
Armand Mercier

ÉLECTIONS AUX POSTES DE L'EXÉCUTIF DU CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL

Cette année, il y a quatre postes à remplir:
- Président
- Secrétaire
- 2 Conseillers

les termes sont de deux ans

Pour poser votre candidature, appeler au 233-4915

Vous avez jusqu'à 11h dimanche le 17 avril **Le C.J.P. c'est la priorité. . .**

Société Franco-Manitobaine
Saint-Boniface, Manitoba
(Société incorporée selon les lois du Manitoba)

Fonds de Capital

Bilan
au 31 mars 1976

Actif

Argent en main et en banque		
Compte perception - Note "2"		$24,257.90
Placements		
Bons du Canada - Note "2"	$10,000.00	
Prêts - Presse Ouest Ltée	16,500.00	26,500.00
Mobilier - valeur dépréciée		2,186.70
		$52,944.60

Passif

Surplus		
Solde, au début de l'année	—	
Transporté de l'administration générale Note "1"	$52,944.60	52,944.60
		$52,944.60

Mentionné dans notre rapport en date du 31 août 1976
Forest, Guenette et Cie
Comptables Agréés

COMPTE "ADMINISTRATION GÉNÉRALE"
RAPPORT FINANCIER
du 1er avril 1976 au 28 février 1977
et prévisions pour mars 1977

RECETTES			
A la Centrale des C.P. au 1er avril 1976		(-$4,118.37)	
Part à la Centrale des Caisses Populaires		5.00	
Chèques annulés		930.74	
		(-$3,182.63)	
Octroi du Gouvernement du Canada	$35,000.00		
Octroi de la F.F.H.Q.	1,000.00		
Réceptions, congrès	1,711.06		
Dépenses récupérées	4,109.58		
Secrétariat	4,494.59		
Frais d'administration de l'animation	20,711.09		
Divers	190.38		
Remboursement du Prêt à Animation	20,000.00	87,216.70	
		$84,034.07	
DÉBOURSÉS			Prévisions pour mars
Salaires	$30,830.74		$2,858.34
Bénéfices marginaux	758.89		120.00
Frais de déplacements	3,970.03		390.00
Loyer, assurances	5,531.50		360.00
Impression, timbres, papeterie	6,501.77		100.00
Location et achat équipement	3,166.51		70.00
Téléphone, télégramme	4,836.71		300.00
Frais bancaires et légaux	230.80		7.00
Publicité, annonces	1,426.58		25.00
Réceptions, congrès, rencontres	3,135.68		250.00
Dons, octrois, cotisations	1,465.95		------
Formation	721.84		------
Livres, revues, journaux	381.08		10.00
Activités	------		------
Divers	1,186.71		350.00
Dépenses récupérables	3,866.85		------
Prêt à "Animation"	23,000.00	$91,011.64	
		$ 4,840.34	
		$95,851.98	
Balance déficitaire		$11,817.91	

Société Franco-Manitobaine
Saint-Boniface, Manitoba
Etat de recettes et déboursés
Année terminée le 31 mars 1976

Programme Animation Sociale

RECETTES		
Octrois — Gouvernement fédéral		
Animation sociale		$ 95,000.00
Projet Thompson		7,000.00
Projet Scouts et Guides		500.00
Projet Jeunesse		18,000.00
Projet Jeunesse — Résurrection 76		1,600.00
Projet Mini-Franglais		19,000.00
Projet Animation culturelle		20,000.00
Activités, dépenses récupérées et divers		10,549.46
Intérêts		26.71
		$171,676.17
DÉPENSES		
Activités et projets	$ 29,353.21	
Animation culturelle	27,660.00	
Salaires et dépenses — inclus salaires des projets	112,331.20	
Impression, timbres et papeterie	6,571.03	
Réceptions et rencontres	17,639.88	
Location, réparation, achats	599.97	
Téléphone et télégraphie	2,912.08	
Intérêts et frais bancaires	100.21	
Loyers et assurance	2,592.00	
Secrétariat	4,160.00	
Formation	505.15	
Divers et dépenses récupérables	4,410.96	$208,835.69
Déficit de l'année		$ 37,159.52

Société Franco-Manitobaine
Saint-Boniface, Manitoba
Etat de recettes et déboursés
Année terminée le 31 mars 1976

Administration Générale

RECETTES		
Octroi — Gouvernement fédéral		$35,000.00
Cotisations, perceptions des membres et dons		5,294.53
Secrétariat		6,154.79
Intérêts		1,607.19
Revenus divers et dépenses récupérées		7,588.57
		$55,645.08
DÉBOURSÉS		
Salaires et dépenses	$37,951.29	
Secrétariat et direction générale		
Impression, timbres et papeterie	2,155.10	
Annonces et publicité	2,349.75	
Abonnements et cotisations	321.91	
Intérêts et frais bancaires	300.31	
Assurance et loyer	1,728.00	
Téléphone et télégramme	1,915.40	
Frais professionnels	634.50	
Dons et octrois	1,485.00	
Location, réparations et achats	485.52	
Formation	181.98	
Rencontres et réceptions	1,380.08	
Amortissement du mobilier	692.92	
Dépenses diverses et dépenses récupérables	9,279.17	60,860.93
Déficit de l'année		5,215.85

COMPTE "PERCEPTION"
RAPPORT FINANCIER
du 1er avril 1976 au 31 mars 1977

A la Centrale des Caisses Populaires au 1er avril 1976	$24,358.69	
Impériale (Ass. Vie)	395.00	
Cartes de Membres 1976	995.40	
Assurance-Vie Desjardins	1,475.00	
Intérêts	1,860.46	$28,984.55
Placements		
Bons du Canada	$10,000.00	
Prêts Presse Ouest Ltée	16,500.00	
		$26,500.00
		$55,484.55

COMPTE "ANIMATION"
RAPPORT FINANCIER
du 1er avril 1976 au 28 février 1977
et prévisions pour mars 1977

RECETTES				
A la Centrale des C.P. au 1er avril 1976			(-$1,761.19)	
Prêt du Compte "Administration Générale"		$ 23,000.00		
Octrois				
- du Gouvernement fédéral				
Animation	125,000.00			
Jeunesse	24,000.00			
Mini-Franglais	21,000.00			
Thompson	7,550.00			
Jeunes Travailleurs	10,900.00	$188,450.00		
- du Gouvernement provincial re : Réveillon		1,530.00		
Activités		4,631.41		
Divers		321.47		
Dépenses récupérées		1,105.26		
			219,038.14	
			$217,276.95	
DEBOURSES				Prévisions pour mars
Salaires		$89,003.11		$15,000.00
Bénéfices marginaux		3,375.05		440.00
Frais de déplacements		13,649.67		1,500.00
Loyer et assurances		4,138.90		276.00
Impression, timbres, papeterie		5,815.09		300.00
Location et achat équipement		1,851.44		25.00
Téléphone, télégramme		3,270.82		200.00
Frais bancaires et légaux		182.55		5.00
Publicité, annonces		9,351.24		1,500.00
Réceptions, congrès, rencontres		2,390.42		250.00
Dons, octrois (Scouts & Guides)		3,000.00		------
Formation		215.69		------
Livres, revues, journaux		10.00		------
Activités		17,506.11		1,500.00
Animation culturelle		1,849.00		1,200.00
Divers		2,220.00		200.00
(*) Remboursement Prêt Cpte Ad. Générale		20,000.00		
Dépenses récupérables		4,780.00		
			$182,609.09	
			22,396.00	$22,396.00
			$205,005.09	
BALANCE prévue au 31 mars 1977			$ 12,271.86	

(*) $3,000.00 ont été déduits des frais d'administration.

PROCÈS-VERBAL de la 8e ASSEMBLÉE ANNUELLE de la SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE du 7 mars 1976

1 - **Rapport du Président par le Dr Gérard Archambault**

2 - **Ateliers**

3 - **PLÉNIÈRE - RAPPORT DES ATELIERS**

1) **Le Comité des Parents**

1 - On veut que des comités de parents soient formés partout où il y a une école française implantée ou en implantation, où il y a un programme français. Que ces comités de parents soient constitués en cellules d'action sur le plan local, divisionnaire et provincial.

2 - Que la S.F.M. coordonne par ses ressources humaines et financières toute l'information entre ces groupes de parents engagés, la S.F.M., le C.C.L.F., les E.F.M., etc.

3 - Que tout nouveau groupe de parents remette pour fin de coordination le nom de leur président au bureau de la S.F.M. le plus vite possible.

4 - Qu'il soit résolu que l'assemblée annuelle de la S.F.M. appuie le Comité Central de l'Education préscolaire dans la poursuite de ses objectifs.

2) **Les comités et groupes culturels et C.C.F.M.**

1 - Le besoin d'une fédération culturelle ne semble pas être ressenti par les comités culturels dans le moment. On préfère avoir deux "Plein d'Essence Culturel" tel que celui de janvier dernier, remettre l'idée d'une fédération à l'étude qui serait présentée au prochain "Plein d'Essence Culturel" en octobre.

2 - Les participants de l'atelier désirent avoir une boutique d'artisanat, de bricolage à Saint-Boniface, si besoin est au Centre, qui serait un débouché pour les gens qui ont des objets à vendre. Que le Centre Culturel Franco-Manitobain planifie un plan d'action à ce sujet.

3) **Les Chevaliers de Colomb**

1 - Que les députés de district des conseils canadiens français communiquent avec les grands Chevaliers de chaque conseil pour convoquer une réunion à laquelle serait étudiée la possibilité de rencontres régulières entre ces conseils pour discuter les problèmes spécifiques aux conseils canadiens français

- Correspondance entre les conseils et l'Etat et le conseil suprême soit en français;
- Education française;
- Pratique de notre foi en français.

2 - Continuer à supporter les organismes francophones dans nos milieux.

4) **Ligue des Femmes Catholiques**

1 - De se politiser en tant que femmes franco-manitobaines, ce qui veut dire organiser des sessions d'information en collaboration avec la S.F.M. pour connaître et exiger nos droits du côté éducation française et développement communautaire afin d'être capable de faire pression aux bonnes places et au bon moment.

2 - Que les membres de la Ligue des Femmes Catholiques encouragent toutes les mamans dans leur village à participer et à organiser des groupes Mini-Franco-Fun. Ces groupes aident autant les mères que les enfants à parler français.

3 - Faire pression auprès de Radio Canada pour obtenir des programmes français accessibles aux adolescents et aux 6 à 10 ans.

4 - Demander aux "Editions du Blé" de publier des livres de contines et de chansons de sources manitobaines (tel matériel des Mini-Franco-Fun).

5 - Que la Ligue organise des compétitions ou concours dans les écoles.

6 - Faire pression auprès de la piscine de Saint-Boniface pour embaucher du personnel bilingue afin que les cours soient donnés en français.

5) **Paroisses**

1 - Nous voulons garder nos services religieux communautaires en français. Si des non-francophones demandent des services religieux communautaires dans une autre langue, que ces services puissent être organisés en groupements distincts.

2 - Qu'une étude soit entreprise à tous les niveaux pastoraux sur les incidences des orientations et directions pastorales face à la situation culturelle du franco-manitobain.

6) **Le mouvement coopératif et les hommes d'affaires**

1 Développer une politique d'action vis-à-vis le Nord de Saint-Boniface. Les membres du Club des Hommes d'affaires veulent saisir l'occasion pour organiser un comité ou une coopérative d'habitation pour le développement du Nord de Saint-Boniface. Voir à sauvegarder pour les francophones les terrains et surveiller à ce que ces terrains ne soient pas vendus à des spéculateurs.

2 - Etre à l'affût du Mouvement en encourageant les groupes naissants et les incitant à continuer leurs efforts.

- S'assurer une publicité (radio et télévision, journal La Liberté, etc.)
- Regrouper les différents mouvements pour partager les problèmes et les solutions.
- Ayant découvert les différents groupes on passera à l'action collective - re: financement et publicité.

3 - Gestion financière ou économique et publicité: Demander des cours de comptabilité de base. (Il y en a de disponibles, mais en anglais) — Faire pressions auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

- Radio Canada (servons-nous en)
- Publicité: La Liberté et l'électronique — ils sont à nous, servons-nous en collectivement.
- Cours du soir pour secrétaire.

7) **Le Conseil Jeunesse Provincial**

Les jeunes franco-manitobains ont affirmé leur intérêt à maintenir et à sauvegarder leur langue et leur culture. Pour atteindre cet objectif, les jeunes se proposent d'agir selon les cadres de travail suivants:

1 - Bien que les jeunes reconnaissent l'énorme progrès qui a été fait à l'égard des programmes "jeunesse" à Radio Canada, ils ont tout de même fait connaître leurs besoins d'en avoir davantage. Ils ont dont demandé à leur exécutif d'entreprendre, à nouveau, des négociations avec les directeurs de la radio et de la télévision françaises.

2 - Les jeunes ont aussi manifesté leur intérêt à être informés davantage sur les services qui sont à leur disposition. Le C.J.P. va donc mettre sur pied des sessions d'information régionales qui auront pour but de mettre les jeunes au courant des services que les diverses associations franco-manitobaines peuvent leur offrir.

3 - Nos membres ont aussi fait part de leur inquiétude vis-à-vis l'efficacité des programmes d'éducation française au Manitoba. Ils ont donné comme mandat à leur nouvel exécutif de travailler à améliorer le français parlé des jeunes franco-manitobains ainsi que la qualité des activités culturelles dans les cadres scolaires.

8) **L'Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française du Manitoba**

Le rôle de l'A.C.E.L.F.M. en 1976-1977:

1 - S'assurer que tous les commissaires dans toutes les commissions scolaires soient renseignés sur le document "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba".

2 - Que l'exécutif de l'Association travaille étroitement en collaboration avec les autres organismes franco-manitobains qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation afin de pouvoir avoir toute l'information nécessaire pour ensuite transmettre cette information aux autres membres des commissions scolaires.

3 - Trouver des moyens pour attirer des professeurs bilingues à venir, ou revenir, dans nos écoles françaises et aussi trouver des moyens pour encourager des étudiants à s'inscrire à l'Institut Pédagogique, et/ou aller en chercher ailleurs.

9) **Les Educateurs Franco-Manitobains**

1 - Collaborer avec les autres organismes à la diffusion du document "Pour un réseau d'écoles françaises au Manitoba". Les E.F.M. se proposent donc en 1976-1977 de continuer à promouvoir l'Ecole Française.

2 - Faire les démarches nécessaires pour qu'une partie des budgets scolaires soit affectée à l'intégration de groupes culturels et même des individus (auteurs, etc.) dans les écoles. Aux yeux des E.F.M., l'aspect "culturel" est très important dans l'école.

10) **Le Mouvement Scout**

1 - Parents:
(a) Sensibiliser aux valeurs de l'information humaine du mouvement Scout;
(b) Promouvoir une plus grande implication dans les activités du mouvement.

2 - Etablir des ateliers de formation de l'équipe d'animation en vue d'établir des objectifs précis et un programme de vie française.

3 - Promouvoir le mouvement des Castors.

3 - Travailler à un rapprochement Scouts-Guides.

5 - Plan d'expansion du mouvement: - besoin des services d'un animateur à plein temps.

11) **Le Mouvement Guide**

1 - Avec l'aide des Franco-Manitobains, nous voulons une plus grande expansion du mouvement Guide et une meilleure qualité de formation.

2 - Il faut informer, impliquer davantage les comités de parents et les parents, et exploiter tous les moyens d'information. Résumé: (1) Formation; (2) Sensibilisation; (3) Expansion.

Nos buts sont:

- Préparer pour la société des femmes plus autonomes et responsables;
- Former des leaders en se fondant sur les 5 points de Baden Powell: santé, caractère, savoir-faire, service du prochain, connaissance et service de Dieu.

12) **Les Clubs d'Age d'or**

1 - Parler français dans les familles, répondre en français;

- Donner l'exemple du bon parler français aux enfants;
- Grouper autant de Clubs canadiens français que possible (3 ou 4 groupes pour une journée).

2 - Avoir de nombreuses et fructueuses rencontres

- Pique-nique annuel bien organisé.

3 - On propose une Fédération des Clubs d'âge d'or (L'union fait la force)

On propose qu'un comité soit formé pour étudier l'organisation d'une fédération.

On voudrait un bureau central pour donner les renseignements à ceux qui veulent fonder une organisation pour l'âge d'or.

13) **Orientation de la S.F.M.**

1 - Que les demandes soient faites par l'exécutif de la S.F.M. pour étudier le cas de l'école Taché.

2 - Que la S.F.M. continue de négocier avec le gouvernement pour obtenir une plus large part des fonds destinés au développement du bilinguisme.

3 - Que la S.F.M. collabore à la promotion de l'utilisation du français au foyer, dans les affaires et partout à l'instar du Comité de développement du français de la Louisianne. (Projet qu'a fortement à coeur M. Georges Forest).

4 - Que la S.F.M. accentue ses efforts d'animation sociale ou d'éducation des adultes.

5 - Que les sessions d'études commencées cette année traitant de divers sujets tels: économie, culture, se continuent dans les milieux francophones afin de politiser davantage la population.

6 - Que la S.F.M. aide à trouver des appuis dans le domaine du matériel pédagogique pour les Mini-Francophones.

7 - Que la S.F.M. entretienne des relations constantes avec le personnel enseignant des régions éloignées, en particulier la région de Sainte-Rose afin d'encourager les professeurs dans leur tâche.

8 - Deux projets à étudier pour freiner l'assimilation:

(1) Promotion et diffusion dans les foyers de livres et jeux en français pour les petits;

(2) Promouvoir, développer un lieu de rencontres pour les jeunes franco-manitobains de 18 à 25 ans.

9 - Sensibiliser les parents à la valeur des études secondaires en français.

4 - **DISCOURS DE L'INVITÉ**, Monsieur Laurent Desjardins, Ministre de la santé et du développement social.

5 - **AFFAIRES DE LA S.F.M.**

Résolution de M. LeGal

Le Dr Gérard Archambault demande l'assentiment de l'assemblée en ce qui a trait à la résolution de M. LeGal afin que l'exécutif de la S.F.M. rencontre le plus tôt possible la Commission scolaire de Saint-Boniface et travaille très étroitement avec le Comité de parents pour savoir pourquoi on n'a pas réouvert l'école Taché à la lumière des nouvelles données du document qui vient de sortir et également des formules d'octroi pour promouvoir et maintenir les écoles françaises.

- L'assentiment est donné par l'assemblée par leurs applaudissements

M. Marcel Lecuyer, Président d'assemblée, prend la direction des débats.

(1) **Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée annuelle:**
Proposé par M. Guy Jubinville - appuyé de M. Laval Cloutier

- Que le procès-verbal de la réunion du 16 mars 1975 soit accepté tel que publié dans La Liberté et distribué aux membres. ADOPTÉ

(2) **Rapport financier par le Trésorier**, M. Richard Dorge.
M. Richard Dorge en propose l'adoption, appuyé de M. Gérard Desrosiers. Pas de question. ADOPTÉ.

(3) **Amendements aux règlements généraux** par M. Gérard Jolicoeur:

1. Une version révisée des Règlements généraux sera rédigée selon les directives de l'exécutif comprenant les points suivants:

(a) On remplacera le terme "rallye" par assemblée générale.

(b) On remplacera les passages concernant les directorats par des textes sur les comités.

(c) On complétera le paragraphe sur les élections en précisant:

(i) le mode d'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire. Ils seront élus séparément à la majorité simple des votes, sauf pour l'élection du président, où la majorité absolue sera exigée (50% plus un).

(ii) Le président sera élu pour un terme d'un an, à renouveler d'ordinaire pour une autre année. (Décision de l'assemblée générale de 1975)

(iii) Chaque année deux conseillers seront élus pour un terme de deux ans. Tout remplaçant désigné terminera simplement le terme non complété.

(d) Le paragraphe sur le "Centre Coordonnateur d'information et de diffusion" sera remplacé par un paragraphe sur le bureau central et ses fonctions.

(e) On fera toute modification mineure jugée utile pour plus de clarté.

2. Cette version révisée sera distribué à tous les membres participant à l'assemblée annuelle 1976-77, alors qu'elle sera soumise pour approbation.

Les amendements proposés par l'exécutif sont ratifiés par l'assemblée.

(4) **Rapport du Président du Comité de nomination**, par M. Philippe Jubinville

Avant le début de l'assemblée, le comité de mise en candidature avait exactement le nombre de candidats que de postes ouverts pour cette élection. Juste avant la fermeture, trois autres candidats dûment appuyés de 10 noms de membres, comme prescrit dans la constitution, se sont inscrits.

Voici la liste des candidats:

au poste de PRÉSIDENT:
Le Dr Gérard Archambault, dentiste de Sainte-Anne
- élu par acclamation.

2e VICE-PRÉSIDENT
M. Jean-Maurice Lemoine, directeur d'école de Sainte-Agathe
- élu par acclamation.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER:
M. Réné Piché, fonctionnaire à l'O.N.F.
- élu par acclamation.

CONSEILLERS:
- Gérald Dubé, publiciste, résident de Saint-Vital
- Armand Mercier, fonctionnaire, résident de Sainte-Anne
- André Fréchette, de Saint-Boniface, professeur au Collège Saint-Boniface.

Les trois dernières candidatures:

- Mme Eugénie Ferré, mère de famille et membre de la Ligue des Femmes Catholiques
- Mme Agnès Haddock, de l'Ile-des-Chênes, membre de la L.F.C. et des Mini-Franco-Fun
- Sr Marcelle Lemaire, Professeur de Saint-Boniface.

Chaque candidat doit se trouver 2 scrutateurs et ces derniers distribueront les billets de scrutins. D'autre part chaque candidat est invité à s'adresser à l'assemblée pour deux minutes.

M. Gérald Dubé retire sa candidature étant donné qu'il y a plusieurs postulants aux postes de conseillers.

ÉLUS:

- Dr Gérard Archambault, Président ....(1 an)
- M. Jean-Maurice Lemoine, 2e vice-président ....(2 ans)
- M. René Piché, secrétaire-trésorier ....(2 ans)
- M. André Fréchette, conseiller ....(2 ans)
- Sr Marcelle Lemaire, conseillère ....(2 ans)
- M. Armand Mercier, conseiller ....(2 ans)
- M. Richard Simoens, conseiller jeunesse

Soirée à l'occasion de l'ASSEMBLÉE ANNUELLE le 17 avril

Quatre spectacles variés avec "Laisser-Passer", vendus à l'inscription, permettant de circuler d'une salle à l'autre

- Gymnase: Gerry Brétéché - disco
- Salle Pauline Boutal - La Famille Laroche de 8h30 à 9h30
- Foyer - Piano Bar
- Salle du 100 Nons - Soirée Cabaret, Hypothéqués de Sainte-Anne

BILLETS EN VENTE: CENTRE DES CONGRÈS

ÉTUDIANTS: $1.00
ADULTES: $2.00

STATIONNEMENT

* Le dimanche, plusieurs parcs de stationnement *près du Centre des Congrès* sont libres, dont l'un peut accommoder 300 automobiles.

* Les rues sont dégagées et cela facilite le stationnement sur la rue.

* Il y a aussi un lieu de stationnement au sous-sol du Centre des Congrès. Le coût est $3.00 pour la journée.

Richer

Le 5 mars, à 1h30 p.m., avait lieu dans la salle paroissiale l'assemblée annuelle de la Caisse populaire de Richer.

L'assistance était de 54 personnes. Toutes étaient intéressées à leur Caisse. L'orateur invité, M. Louis Balcaen du bureau des Fonds de Sécurité, dut répondre à bien des questions posées par de jeunes sociétaires.

Notre Caisse a fait de bonnes affaires durant l'année 1976.

Ont été élus nouveaux directeurs pour une durée de deux ans M. Eugène Saindon, et pour un an M. Claude Bourgouin. Notre bureau de direction sera composé des membres suivants: MM. Joseph Rivard, Ernest Hupé, Eugène Saindon, Reynald Saint-Hilaire et Claude Bourgouin.

Les prix de présence furent gagnés par Mme Eugénie Saindon (1er prix), Mlle Edith Saindon (2e prix) et Mme Janette Saindon (3e prix).

Le 13 mars, les enfants de Mme Anna Perron se réunissaient chez sa fille Thérèse pour lui souhaiter une Bonne Fête à l'occasion de ses 92 ans.

Le samedi, 26 mars, l'église de Richer était toute pimpante pour fêter le Jubilé d'Argent de M. l'abbé Henri Perron. Sa maman, ses trois frères et ses cinq soeurs se joignirent à lui avec ses confrères l'abbé René Peters, représentant de Son Excellence Mgr Antoine Hacault, M. le curé Gérard Lévesque, M. le curé Pierre Gagné, de Saint-Jean-Baptiste, M. Joseph Choiselat, curé de Saint-Adolphe, pour célébrer une messe d'action de grâces en remerciement au Seigneur des faveurs obtenues durant ces 25 années.

Après la messe, les nombreux parents et amis et 3 anciennes institutrices du couvent de Saint-Adolphe se réunirent à la salle paroissiale pour un délicieux souper préparé par M. Freynet de Sainte-Anne. Mme Marguerite Rivard lut une adresse au nom de la famille. M. l'abbé Pierre Gagné nous fit rire lorsqu'il raconta les petits tours qu'il joua à Henri. L'abbé Choiselat présenta le Toast au nom de ses confrères et Léon Perron au nom de Maman et de ses frères et soeurs. Henri répondit à toutes ces félicitations avec son amabilité habituelle.

Au nom de la famille Perron, je voudrais remercier tous ceux qui nous ont aidés à faire de ce jour une si belle fête. Je veux remercier d'une manière spéciale l'abbé Gérard Lévesque et la chorale de Richer.

A Mme Yvonne Larose, venue de Vancouver pour fêter son frère l'abbé Perron, nous souhaitons un heureux voyage de retour.

A Mme Yvette Richard, qui est en convalescence après un séjour à l'hôpital, nous souhaitons prompt rétablissement.

VOYAGE EN FLORIDE

Il aurait dû être indiqué, dans le texte de Madame Arthur Vermette, de Saint-Jean-Baptiste, qui était l'hôtesse au cours du voyage en Floride rapporté dans les récents numéros de **LA LIBERTÉ**, que Monsieur Georges Fillion, était du voyage.

Saint-Jean-Baptiste

LE PROGRAMME S.T.E.P.

Le programme S.T.E.P. (Systematic Training for Effective Parenting) a été présenté à un groupe de parents de Saint-Jean-Baptiste. Notre animatrice, Eva De Gosztonyi, a dirigé les discussions, conduit les exercices et tenu le groupe alerte à l'ouvrage.

S.T.E.P. est basé sur la philososphie de l'entraînement de l'enfant par des manières que les auteurs ont trouvé les plus efficaces pour un grand nombre de parents. Les parents sont libres de mettre les principes en pratique dans leur famille. Si une famille veut vivre ensemble, harmonieusement, c'est aux membres de prendre leur responsabilité, partager l'ouvrage et gagner le respect de chacun.

Voici des commentaires de certains parents qui ont suivi ce cours: "Le cours est 'extra'. Je le recommanderais à tous les parents. Il ne donne pas de grandes théories sur la psychologie des enfants, mais nous laisse avec des idées pratiques à notre portée. Il nous aide aussi à réaliser les effets (bons ou mauvais) que peuvent avoir nos réactions sur nos enfants tout en nous laissant libres de choisir les alternatives présentées."

"Le cours est très bon. J'ai appris beaucoup et je suis sûr et certain que cela m'aidera dans mes relations non seulement avec mes enfants, mais aussi avec mes employés. Ce cours devrait être obligatoire pour tous les nouveaux parents."

Le programme S.T.E.P. a été présenté par l'entremise du "Centre de Ressource de l'Enfant et de la Famille" dont le bureau est à Saint-Pierre.

VOIR, PAGE 21

SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE Règlements généraux amendés

NOM

1. a) Société Franco-Manitobaine, ci-après appelée "la société".

b) Toute allusion à la Société Franco-Manitobaine dans un testament, codicille ou autre document testamentaire sera censée désigner la société.

BUT

2. La société a pour but de promouvoir l'épanouissement et le développement des valeurs économiques, politiques, culturelles et éducatives de la population d'expression française au Manitoba.

SCEAU

3. Le sceau, dont l'empreinte apparaît ci-contre, est le sceau de la société et doit être authentifié par la signature du président et du secrétaire-trésorier ou durant l'absence de l'un ou de l'autre des deux, par la signature de tout autre membre de l'exécutif.

SIEGE SOCIAL

4. Winnipeg, Manitoba.

EXERCICE FINANCIER

5. a) Les exercices financiers se terminent le 31 mars de chaque année.

b) Les vérificateurs seront désignés à l'assemblée générale.

c) Le montant de la cotisation sera fixé d'année en année par l'exécutif et ratifié par l'assemblée générale.

MEMBRES

6. a) Sera membre de la société, toute personne d'expression française, résidant au Manitoba, âgée de 16 ans ou plus et ayant acquitté la cotisation annuelle et tout membre du plan de sécurité familiale ainsi que son conjoint.

b) Aux rallyes, assemblées générales, annuelles ou spéciales, chaque membre a droit à un vote. Les voix se prennent par vote ouvert ou, si tel est le désir du plus grand nombre, par scrutin secret. Les questions sont décidées à la majorité des voix. Au cas de parité de voix, le président de la réunion a un vote prépondérant en plus de son vote comme membre.

ORGANE DE DIRECTION

7. Les affaires de la société sont régies par:
a) l'assemblée générale
b) l'exécutif
c) les directeurs.

L'ASSEMBLÉE GENERALE

8. a) L'assemblée générale comprendra: l'exécutif, les directeurs et les membres.

b) L'assemblée générale doit avoir lieu une fois durant l'exercice financier, à la date fixée par l'exécutif.

ORGANISATION

9. a) Le programme et l'organisation de l'assemblée générale dépendront de l'exécutif.

b) L'ordre du jour de l'assemblée générale doit inclure: un rapport des activités de la société depuis la dernière assemblée générale, l'élection des officiers, un rapport financier et tout autre rapport que l'exécutif jugera à propos de soumettre.

EXÉCUTIF

10. a) Pour être éligible à un des postes de l'exécutif, tout candidat doit être d'expression française, membre de la société, et âgé d'au-moins 18 ans à l'exception du conseiller représentant les jeunes.

b) L'exécutif comprendra:

i) un président
ii) un 1er vice-président
iii) un 2e vice-président
iv) un secrétaire-trésorier
v) quatre conseillers
vi) un conseiller de 16 à 21 ans.

c) Les membres de l'exécutif seront les administrateurs de la société; ils ont pouvoir d'abroger et de modifier les règlements généraux. Toute abrogation ou modification devra être publiée dans **La Liberté** 10 jours d'avance et aura force de loi jusqu'à la prochaine assemblée générale qui ratifiera ou la rejettera.

d) Le quorum du comité exécutif est fixé à la moitié plus un de ses membres. A toute réunion, les voix se prennent par vote ouvert ou, si tel est le désir du plus grand nombre, par scrutin secret. Les questions sont décidées à la majorité des voix. Au cas de parité des voix, le président de la réunion a un vote prépondérant en plus de son vote comme membre.

e) S'il survient une vacance parmi les membres de l'exécutif, les membres qui demeurent peuvent nommer, pour remplir le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale, tout membre de la société. Un membre ainsi choisi peut se présenter à d'autres élections pour un mandat de deux ans.

f) Que les règlements généraux amendés soient présentés dans leur totalité aux membres au moins dix jours avant l'assemblée générale.

FONCTIONS

11. a) Le président voit au fonctionnement de la société; il préside les réunions de l'exécutif; il agit comme porte-parole de la société.

b) Le 1er vice-président remplace le président en cas d'absence.

c) Le 2e vice-président accepte les tâches désignées par l'exécutif.

d) Le secrétaire-trésorier voit à la gérance financière et à la perception de tous les fonds requis par la société et à la rédaction des procès-verbaux.

e) Les conseillers seront à la disposition de l'exécutif et aviseront et conseilleront ce dernier selon les besoins.

ABSENCES

12. Tout membre de l'exécutif absent de trois (3) réunions consécutives de l'exécutif, sans raison jugée valable par l'exécutif, sera rayé de l'exécutif et remplacé jusqu'à la prochaine assemblée générale.

COMITÉS

13. a) Tout comité sera créé par l'exécutif selon les besoins du jour et pourra être éliminé au gré de l'exécutif.

b) Chaque comité aura un directeur nommé par l'exécutif, devant lui répondre.

c) Chaque directeur devra s'adjoindre tous les membres qui lui sont dictés par l'exécutif, mais cela ne l'empêche en rien de s'adjoindre toute personne qu'il croit nécessaire et utile.

BUREAU CENTRAL ET SES FONCTIONS

14. Le bureau central doit voir à la dissémination de tout communiqué émis par la société; il doit servir à l'organisation et au fonctionnement de tous les programmes d'animation sociale; il doit voir à la diffusion de toute nouvelle et information en provenance des comités, il doit exécuter toutes les fonctions et les tâches qui lui seront dictées de temps à autre par l'exécutif.

ÉLECTIONS

15. a) L'assemblée générale se choisit un président d'élections.

b) Chaque candidat a droit de nommer un scrutateur.

c) Les élections à l'exécutif se feront par un seul bulletin secret.

d) Le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes sera élu.

e) Le président, les vice-présidents, le secrétaire-trésorier seront élus séparément à la majorité simple des votes, sauf pour l'élection du président où la majorité absolue sera exigée (50% plus un).

f) Le président sera élu pour un terme d'un an, renouvelable pour une autre année.

g) Les autres membres de l'exécutif seront élus pour un terme de deux ans.

h) Chaque année, deux conseillers seront élus pour des termes de deux ans. Tout remplaçant désigné terminera simplement le terme non complété.

i) En cas d'égalité, le président d'élections brisera l'égalité.

j) Un officier ou membre de l'exécutif peut être nommé ou élu sans être présent pour cause.

COMITÉ DES CANDIDATURES

16. a) Trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale, l'exécutif doit nommer un comité des candidatures composé de cinq (5) membres dont un doit être de l'exécutif et pas sujet à ré-élection à la prochaine assemblée générale.

b) Le comité des candidatures doit soumettre à l'exécutif une liste de candidats pour chaque poste et cette liste doit être publiée au moins quatorze (14) jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

c) Toute personne dont le nom ne se trouve pas sur la liste soumise à l'exécutif par le comitaé des candidatures et qui désire se présenter à un poste de l'exécutif doit soumettre son nom appuyé de dix (10) membres de la société, au secrétaire de l'exécutif au moins trois heures avant l'heure fixée pour le vote à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

ENTRÉE EN VIGUEUR

17. Les présents règlements sont entrés en vigueur le 24 octobre 1972 et ont été amendés le 10 décembre 1972 et le 7 mars 1976.

Procédure d'élections

1 - Un président d'élections sera élu par l'assemblée générale

2 - Le scrutin sera secret.

3 - Pour être éligible à un des postes de l'exécutif, tout candidat doit être d'expression française, membre de la société et âgé d'au moins 18 ans, à l'exception du conseiller représentant les jeunes.

4 - Toute personne n'ayant pas encore soumis son nom au comité des candidatures peut encore se présenter à un poste de l'exécutif en donnant son nom appuyé par la signature de 10 membres de la société, au secrétaire de l'exécutif et ce, avant 2 heures p.m. le 17 avril.

5 - Chaque candidat doit se nommer deux scrutateurs et aviser le président d'élections de son choix.

6 - Tout candidat est fortement encouragé à publier un feuillet afin de se faire connaître. Ce feuillet pourra paraître dans "La S.F.M. Nous Informe" et être distribué à l'assemblée annuelle.

N.B. Pour paraître dans **La Liberté**, le feuillet doit être déposé au bureau de la S.F.M., avant midi le vendredi, 8 avril.

7 - Avant les élections, chacun des candidats pourra se présenter au cours d'une allocution d'au plus cinq minutes.

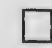
8 - Les élections à l'exécutif se feront par scrutin secret. Chaque membre, âgé de 18 ans et plus, a droit à un vote. Les bulletins de vote seront districués lors de la plénière à 3h30.

9 - Tous les scrutins devront être déposés à l'endroit désigné. Les électeurs devront présenter leur carte de membre (en vigueur) ou leur reçu officiel, lorsqu'ils déposeront leur scrutin.

10 - Le président sera élu à la majorité absolue (50% plus un) tandis que le vice-président et les deux conseillers seront élus à la majorité simple.

11 - Le terme du président est d'une durée d'un an (renouvelable pour une autre année) alors que celui du vice-président et des deux conseillers est de deux ans.

12 - En cas d'égalité des voix, le président d'élections aura un vote prépondérant.



La Page de Bicolo ...

Alleluia ! Fêtons la Résurrection !
Joyeuses Pâques les amis !
Bicolo



J'ai été très surpris de voir combien de mots l'on peut faire avec "Motoneige". Plusieurs en ont trouvé plus de 100!
Bravo les amis!
Voici les gagnants...

100 mots et plus

Jo-Anne Gobeil, 13 ans, Saint-Pierre-Jolys, Man.,
(150 mots)

70 à 100 mots

Marcel Beaulieu, 10 ans, 12 Coral Cres., Winnipeg, Man.,

Daniel Lussier, 10 ans, 19 Baie Cypress, Saint-Boniface, Man.,

Marc et Norbert Collet, 9 et 10 ans, Saint-Claude, Man.,

Lise Fiola, 10 ans, Sainte-Geneviève, Man.,

8 ans et moins

Michelle Chèvrefils, 8 ans, Pine Falls, Manitoba.

Petits --- **La Télévision**

Charles Labossière, 7 ans, Saint-Léon, Man.,

Lynne Dion, 5 ans, Saint-Claude, Man.,

Pierre Saint-Amant, 6 ans, 567 Lindal Dr, Saint-Boniface, Man.,

Carole Vandal, 6 ans, Ile-des-Chênes, Man.

Monique Larivière, 7 ans, 227 Davidson E., Dauphin, Man.,

Joël Gagné, 4 ans, Saint-Pierre-Jolys, Man.,

Premières Fleurs ....

Les reconnais-tu ?

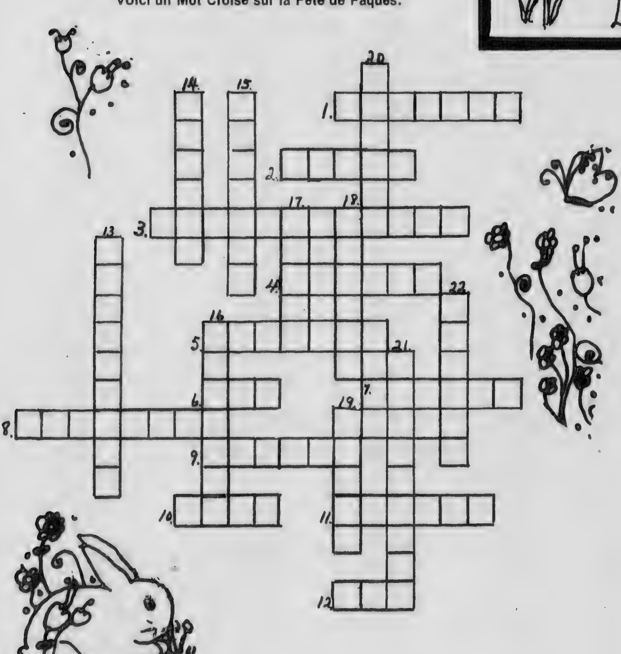
La _ _ _ _ _ _

Le _ _ _ _ _ _ _ _ _

Le _ _ _ _ _ _

La _ _ _ _ _ _ _ _ _

Voici un Mot Croisé sur la Fête de Pâques.



ATTENTION
La Semaine Prochaine
grand Concours
du printemps

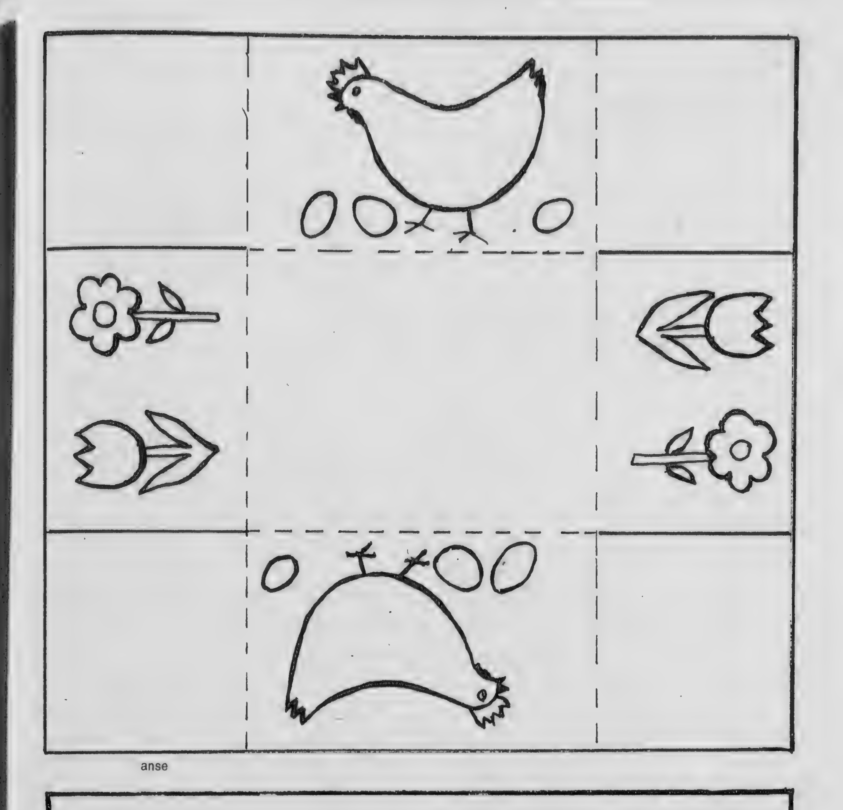
DÉFINITIONS DU MOT CROISÉ

Horizontal:

1. Composition musicale qui se chante.
2. Mois de Pâques.
3. Ce que l'on célèbre à Pâques.
4. Le chef des apôtres.
5. Apporté ou livré par quelqu'un.
6. Souverain (Jésus était...)
7. Louange adressée à Dieu.
8. Exclamation de joie de Pâques.
9. Instrument que l'on fait sonner.
10. Jour de réjouissance.
11. Qui fleurit au bout d'une tige.
12. Fleur de Pâques.

Vertical:

13. Redevient neuf.
14. Fête de la Résurrection.
15. Mode.
16. Action possible à Dieu seulement (Jésus en a fait beaucoup).
17 Jésus a pris le dernier le Jeudi Saint.
18. Que l'on allume à Pâques.
19. A Pâques ils sont colorés ou en chocolat.
20. Notre Sauveur.
21. Première des quatre saisons.
22. Petit mouton.



anse

RÉPONSE :

HORIZONTAL

1. Chanson
2. Avril
3. Résurrection
4. Pierre
5. Message
6. Roi
7. Prière
8. Alléluia
9. Cloche
10. Fête
11. Fleurs
12. Lis

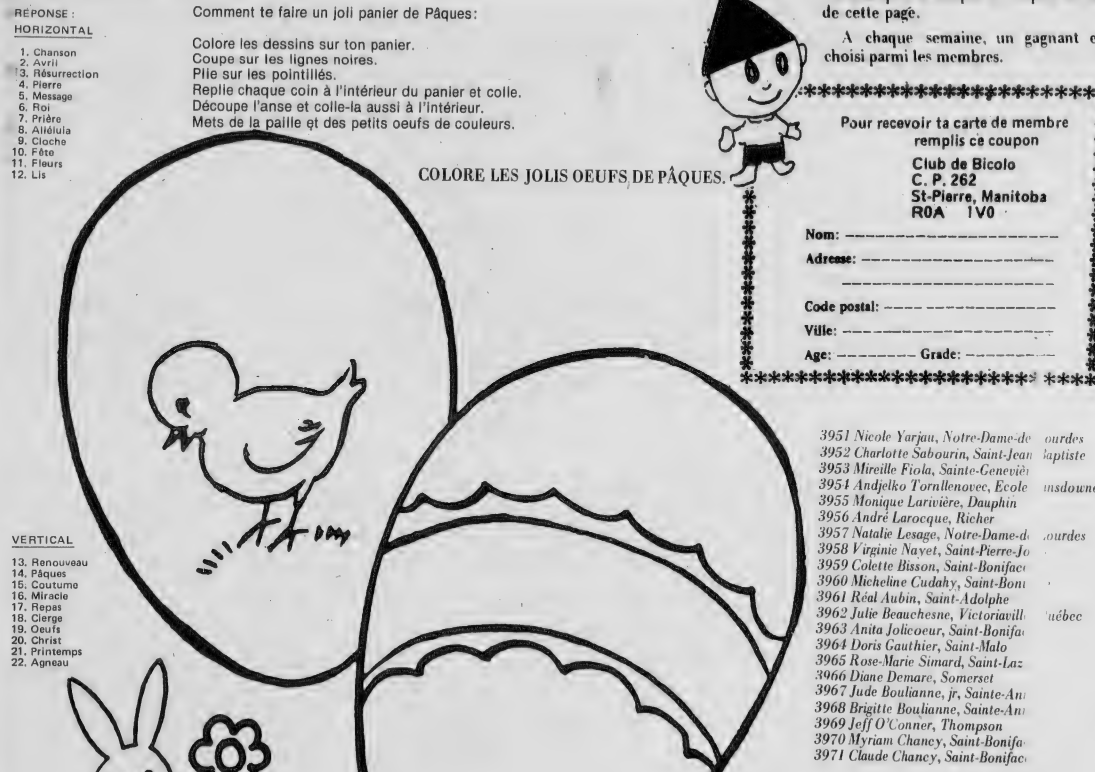
VERTICAL

13. Renouveau
14. Pâques
15. Coutume
16. Miracle
17. Repas
18. Cierge
19. Oeufs
20. Christ
21. Printemps
22. Agneau

Comment te faire un joli panier de Pâques:

Colore les dessins sur ton panier.
Coupe sur les lignes noires.
Plie sur les pointillés.
Replie chaque coin à l'intérieur du panier et colle.
Découpe l'anse et colle-la aussi à l'intérieur.
Mets de la paille et des petits oeufs de couleurs.

COLORE LES JOLIS OEUFS DE PÂQUES.



MON ÉCOLE SAINT-PIERRE-JOLYS

Cher Bicolo,

Veux-tu savoir ce qui se passe à l'école Elémentaire de Saint-Pierre-Jolys? Lis bien.

Avant Noël nous avons eu deux concours. Un de ces concours était de faire des portraits pour mettre sur nos T-shirts pour représenter notre école. A la fin, le portrait gagnant fut un hibou dans un cercle et autour du cercle, il y avait le nom de notre école en anglais et en français. Ceux qui ont aidé à faire le portrait ont gagné une T-shirt. Le comité de parents était le juge.

L'autre concours était avec des barres de chocolat. On vendait des barres et l'élève qui en vendait le plus gagnait une barre de sept livres. Deux autres barres ont été tirées: — une au primaire et l'autre à l'intermédiaire. Qu'ils étaitent contents! C'est beaucoup de chocolat — 7 livres!

Maintenant nous aurons un autre concours. Cette fois il nous faut trouver un nom pour notre hibou. Nous n'en n'avons pas encore trouvé et nous sommes impatients de l'appeler par son nom.

Le grade deux anglais avait des oeufs dans leur classe dans un incubateur. Seulement deux beaux petits poulets sont nés. On fait encore des projets intéressants. Je t'en parlerai la prochaine fois. Veux-tu?

Es-tu content que je t'écrive?

Bonjour Bicolo,
Diane Forest,
Secrétaire du Grade 5
Ecole de Saint-Pierre-Jolys

ATTENTION... ATTENTION! ! !

Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.

Pour recevoir ta carte de membre remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ____________________
Adresse: ____________________
____
Code postal: ____________________
Ville: ____________________
Age: __________ **Grade:** __________

3951 Nicole Yarjau, Notre-Dame-de ourdes
3952 Charlotte Sabourin, Saint-Jean Baptiste
3953 Mireille Fiola, Sainte-Genevièv
3954 Andjelko Tornllenovec, Ecole ansdowne
3955 Monique Larivière, Dauphin
3956 André Larocque, Richer
3957 Natalie Lesage, Notre-Dame-d ourdes
3958 Virginie Nayet, Saint-Pierre-Jo
3959 Colette Bisson, Saint-Boniface
3960 Micheline Cudahy, Saint-Boni
3961 Réal Aubin, Saint-Adolphe
3962 Julie Beauchesne, Victoriavill uébec
3963 Anita Jolicoeur, Saint-Bonifa
3964 Doris Gauthier, Saint-Malo
3965 Rose-Marie Simard, Saint-Laz
3966 Diane Demare, Somerset
3967 Jude Boulianne, jr, Sainte-An
3968 Brigitte Boulianne, Sainte-An
3969 Jeff O'Conner, Thompson
3970 Myriam Chancy, Saint-Bonifa
3971 Claude Chancy, Saint-Boniface

MEMBRE GAGNANT
No 2629 — Cécile Gérardy, ans
Saint-Labre, Ma toba

l'opinion des autres

Une affaire mal engagée

Par-delà l'impossible "objectivité", comment favoriser un réel pluralisme à Radio-Canada?

PAUL LEMAIRE

[Paul Lemaire est professeur à l'Institut des Communications sociales de l'Université Saint-Paul, à Ottawa. Il a écrit ce texte pour **Le Devoir.)**

L'affaire de Radio-Canada soulève des questions capitales. La première concerne la trop fameuse "objectivité de l'information". Que voilà une expression souverainement médusante, qui n'éclaire rien à moins de se laisser elle-même éclairer!

Que veut-on désigner par "objectivité"? Une qualité qui appartient "aux faits" avant que n'interviennent des sujets pour les regarder, les décrire, en parler? Mais alors personne ne peut servir de mesure de rectitude, de "mesure d'objectivité" pour des discours, journalistiques ou autres. L'objectivité désigne-t-elle une qualité du discours lui-même (écrit ou parlé)? Mais, alors, il n'y a pas de discours sans sujet humain, le sujet se met toujours de quelque façon dans ce qu'il dit ou décrit, car c'est lui qui construit son discours avec ses structures de langage, des catégories de pensée, mais aussi avec des propensions affectives ou idéologiques, en un mot avec des "opinions".

Il est donc faux de prétendre qu'un discours journalistique puisse s'abstraire totalement des opinions du journaliste, même si ces opinions peuvent s'exprimer de bien des façons, depuis le mode anonyme dans la mise en scène d'un reportage, jusqu'au mode explicite dans l'éditorial. Si on entend qualifier par "objectivité" un discours qui ne rapporterait que des faits, cette "objectivité" est un mythe trompeur et abusif. Ce mythe sert facilement d'arme à ceux qui dénoncent la **subjectivité des autres,** par exemple aux pourfendeurs actuels de Radio-Canada.

Comme tout discours, même le reportage le plus banal en apparence, a toujours quelque chose de subjectif, l'objectivité serait à chercher non pas dans une absence de subjectivité mais dans un certain rapport du discours à la "réalité" extérieure. Un discours serait objectif quand il permettrait au lecteur (auditeur) de distinguer entre lui-même (discours) et son référent (ce dont il parle), en d'autres mots quand il avouerait son point de vue inévitable, et éventuellement son idéologie, pour permettre au lecteur (auditeur) de mieux juger, par lui-même des choses. C'est dire qu'un des pires manquements, l'objectivité, réside dans la prétention d'un journaliste d'être à l'abri de toute subjectivité ou de toute influence idéologique. Les pouvoirs politiques ou autres nuisent à l'objectivité comme à la liberté de l'information quand ils obligent les journalistes à taire totalement leur subjectivité et leurs préférences idéologiques, pour endosser la subjectivité des pouvoirs. Dans la mesure où ils réussissent leur opération d'objectivité, ils obtiennent un journalisme fade, sans originalité et sans intérêt.

La mauvaise querelle faite à Radio-Canada nous pousse également à nous interroger sur la place et le rôle des idéologies politiques dans les media d'information. A condition de ne pas la rattacher uniquement ou même principalement à des interventions directes des pouvoirs politiques ou économiques, on peut parler de l'action d'une idéologie dominante dans les media canadiens et québécois. Cette idéologie se caractériserait par une affirmation nationaliste, canadienne ou française selon le cas, à l'intérieur du tout canadien, sans contestation profonde des structures politiques et économiques de l'ordre établi.

Telle était la situation jusqu'au 15 novembre dernier. Depuis, la montée du mouvement indépendantiste et l'avènement d'un gouvernement péquiste ont influé, dans une certaine mesure, sur l'orientation idéologique des media importants opérant au Québec. Dès le moment où le PQ prend le pouvoir, il est fatal que les deux idéologies, fédéraliste et souverainiste, s'affrontent sur la place publique, et que ce conflit idéologique se répercute dans les media.

De ce point de vue, on pourrait instituer un parallèle intéressant entre Le Devoir et Radio-Canada. L'un et l'autre sont restés globalement fidèles à leur idéologie traditionnelle, le premier pour des raisons multiples qu'il n'est pas opportun de relever ici, le deuxième parce qu'il doit rendre des comptes, comme société de la Couronne, à la Chambre des Communes. Il ne serait pas difficile de démontrer, par une simple analyse quantitative de contenu, que la priorité a été largement accordée aux "voix" fédéralistes sur les ondes de Radio-Canada depuis et même avant le 15 novembre dernier; une analyse qualitative serait encore plus concluante (on attend avec impatience les résultats de la recherche menée par Sauvageau et Godbout sur les informations télévisées). Pourtant, même si LE DEVOIR a une présentation générale et une page éditoriale d'inspiration fédéraliste, il accueille dans ses colonnes des opinions indépendantistes. De même, Radio-Canada, **par la force des choses,** a dû faire une certaine place à la voix souverainiste. Les problèmes ont alors commencé, pour Radio-Canada et pour les politiciens; oh les beaux jours de l'unanimité!

UN STATUT AMBIGU

Les problèmes résident avant tout dans le statut extrêmement ambigu de Radio-Canada. Il faudra bien reviser un jour ce statut, même à l'intérieur du fédéralisme actuel. En vertu de la loi et de la politique qui régissent son fonctionnement, Radio-Canada a pour but de promouvoir l'unité canadienne et de présenter une programmation unique à tous les francophones du pays parce qu'ils appartiendraient tous à la même culture. Ces deux objectifs étaient dès le départ idéologiques parce qu'ils répondaient non seulement à une certaine vue très orientée des réalités canadiennes et québécoises, mais aussi à une stratégie de propagande politique. Le simplisme de cette conception pouvait être acceptable tant et aussi longtemps qu'il n'était pas contredit par des faits obvies, comme l'affirmation de plus en plus forte de l'identité québécoise et l'affaiblissement progressif des communautés francophones hors du Québec, d'ailleurs aujourd'hui fort différentes de la communauté québécoise. Invité récemment à préciser ce qu'il fallait entendre par la promotion de l'unité canadienne, le président de Radio-Canada s'est contenté de dire que l'organisme devait "refléter la diversité du pays".

Radio-Canada a pour ainsi dire deux raisons d'être qui s'excluent mutuellement en bonne partie: d'une part, servir une certaine politique fédéraliste unitaire; d'autre part, servir les Québécois qui financent par leurs impôts ce service public et qui ne partagent pas tous, loin de là, les visées actuelles de la politique fédérale. Radio-Canada peut-elle sortir de cette contradiction, peut-elle trancher ce noeud gordien à l'intérieur des statuts actuels de la société? Il semble bien qu'il faudra se contenter d'arrangements plus ou moins boiteux qui ne pourront contenter personne totalement. Il faudrait noter d'abord, mais nous n'insisterons pas sur ce point, que le Canada, même si certains de ses représentants lui attribuent volontiers un libéralisme exemplaire, n'a aucune tradition de véritable pluralisme politique.

Des arrangements partiels semblent nécessaires pour corriger la situation présente et faire taire une fois pour toutes, ces ridicules campagnes de dénigrement, comme celle à laquelle nous assistons présentement et qui fait penser aux soubresauts des fins de règne. La simple décence devrait suffire à exclure les mesures répressives à l'égard d'une option politique particulière, car de tells mesures contribueraient plus que tout à discréditer le personnel politique d'Ottawa et ses options fédéralistes. En plus d'être rétrograde, cette action répressive serait souverainement malhabile.

QUELQUES SUGGESTIONS

On pourrait d'abord proposer à Radio-Canada de changer la présentation des "informations" (nouvelles) et des émissions d'affaires publiques (questions importantes à débattre publiquement). Il y aurait avantage à distinguer, à l'intérieur de la description des événements ou des situations, entre ce qui ne peut être objet d'aucune contestation et qui se réduit souvent à peu de chose, et ce qui relève de la clarification et de la compréhension des événements. Comme ces deux derniers éléments dépendent toujours d'un point de vue particulier, qu'ils sont toujours en partie redevables des options et de l'idéologie politiques il serait normal que dans les nouvelles, et à plus forte raison dans ls émissions d'analyse, concernant l'ensemble du Canada ou le Québec en particulier, interviennent des expressions d'opinions divergentes, tel est habituellement le cas en Europe aux nouvelles télévisées, en ce qui a trait aux événements sociaux et politiques d'importance. Radio-Canada fait déjà parfois appel à cette pratique; il s'agirait de l'étendre.

En conséquence et dans la même veine, il faudrait permettre aux journalistes, s'ils le désirent, de s'identifier politiquement, au lieu de les forcer à camoufler leurs options politiques, à les cacher comme des tares. A ce moment, et à ce moment seulement, la direction de Radio-Canada pourra voir à ce qu'un certain pluralisme équitable (en pratique l'option fédéraliste et l'option indépendantiste) soit suffisamment représenté, par personnes interposées, à **tous les échelons** de l'information: orientation et programmation, rédaction et revision de textes, temps d'antenne, etc.

De telles suggestions feront sans doute sursauter certains pouvoirs en place puisqu'ellses accréditeront à leurs yeux la présence du loup dans la bergerie. C'est pourtant le prix que doit payer le libéralisme officiel de Radio-Canada s'il veut faire la preuve qu'ils constitue le meilleur garant de la liber-

(suite, page 23)

REMERCIEMENTS

Mme Lucille Bibeau et son fils Pat remercient les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie soit par offrandes de messes, fleurs, messages, assistance aux prières et aux funérailles ou de toute autre façon à l'occasion du décès de leur époux et père M. Hubert Bibeau. Un merci spécial à Mgr C. Empson de la paroisse Saint-Emile. Merci aussi à M. et Mme Norman Bibeau qui ont préparé et servi le goûter, ainsi qu'aux porteurs.

REMERCIEMENTS

La famille Doiron désire, par la voix du journal, remercier tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de M. Mathurin Doiron, tant par leur pésence aux prières et aux funérailles que par l'envoi de fleurs, d'offrandes de messes ou de condoléances.



LA VÉRITÉ

Si vous faites du bien à ceux qui vous font du bien, quel gré vous en saura-t-on? Les pécheurs aussi agissent de même.
(Luc 6, v. 33).

AVIS DE DÉCÈS, ETC.

LA LIBERTÉ accepte pour publication des avis de naissance, de mariage, de décès, d'anniversaires au tarif de 25 sous la ligne agate et de $5 par photo. Ces avis doivent nous être adressés par écrit et nous parvenir au plus tard le vendredi avant la date de parution du journal.

Powerview

M. et Mme Joseph Vincent sont revenus d'une vacance de deux mois en Californie. Ils ont trouvé la température très agréable. Ils ont visité Palm Springs, Monrovia, Los Angeles, la mission San Gabriel fondée en 1771 près de Los Angeles. A San Diego ils ont visité une mission fondée en 1769 — la plus ancienne des 21 missions de Californie —; ils ont aussi visité des parents.

Ils passèrent ensuite quelques semaines à Long Beach tout en visitant les endroits environnants; ils y ont visité le "Queen Mary" devenu propriété de Long Beach. En revenant de San Diego ils se sont arrêtés à San Juan Capistrano, mission fondée en 1776 — le maître-autel vient de Barcelone, Espagne, et doit avoir 300 ans —.

Au retour ils s'arrêtèrent à Vancouver, Edmonton et Hinton pour y visiter parents et amis, puis à Camperville pour rendre visite au père Ephrem Pelletier, frère de Mme Vincent. A Laurier ils rencontrèrent des neveux. Ils firent halte à Saint-Boniface et à Sainte-Anne — à la Villa Youville — où réside la mère de M. Vincent.

Ils sont revenus enchantés de leur voyage et heureux de retrouver le foyer.

* * *

Le jeudi 24 mars, une quarantaine d'adultes et étudiants se rendaient à Saint-Boniface pour assister à la pièce des Gais Manitobains: "Fort la Pitoune". Tous ont joui de leur soirée et admiré le rythme et l'agilité deployés dans les danses en pensant aux nombreuses heures de pratique nécessaires pour obtenir un si beau succès. Après un petit goûter, on prit le chemin du retour, tous étant satisfaits de ce court voyage et dans l'attente du prochain. . .

Récemment, Mme Randolph Stowell (Gloria) de Lahr, Allemagne, visitait ses parents M. et Mme Alex. Iwanick; pendant que son mari passait deux semaines à la base militaire de Gagetown, Nouveau-Brunswick, en mission spéciale.

Sa mission accomplie, il vint rejoindre son épouse; passa quelques jours à Powerview puis tous deux se rendirent à Calgary visiter la mère du capitaine Stowell avant de retourner en Allemagne.

Le dimanche 13 mars, les paroissiens de Notre-Dame-du-Laus et des paroisses voisines étaient invités à un souper pénitentiel au profit de Développement et Paix. Ce fut un projet bien réussi et une jolie somme sera remise à Développement et Paix.

Nos sympathies à la famille Ovide Lambert dans leur grande épreuve que fut la perte de leur seul fils, Michel, décédé subitement à Toronto le 9 mars.

Mme Armand Désilets

Saint-Joseph

M. et Mme René Perron remercient sincèrement tous les gens qui leur sont venus en aide, d'une manière ou d'une autre, lors de la perte complète de leur maison dans un incendie dernièrement. Si quelqu'un désire faire une donation, s'il vous plaît adressez-vous à MM. Etienne Brais ou Gilles Rémillard de Saint-Joseph. On veut remercier aussi les gens de la paroisse qui se sont montrés si généreux en cette pénible circonstance.

* * *

Il y eut tirage des billets pour le Club de Hockey T-Birds, le 30 mars, au magasin général de Saint-Joseph et donna les résultats suivants: 1er prix, un "Texas Mickey" gagné par Mme A.-M. Rémillard, de Saint-Boniface; 2e prix, 3 "Stacking Steels" gagnés par Mme Noëlla Delorme de Saint-Joseph; 3e prix: 1 dinde (25 livres) gagnée par M. Rick Gallant de Letellier.

FRÈRES ENNEMIS... (suite)

sur des compromis de part et d'autre pourrait réunifier les francophones. Un tel débat trouverait sa juste place dans un atelier au cours de l'assemblée annuelle de la SFM. Mme Monney rejette cette idée arguant que "la SFM, les EFM, tout cela ne vaut rien et ne représente personne". En dépit des belles paroles, aucune des deux parties n'a fait jusqu'à présent de démarche officielle et concrète dans le but d'arriver à un dialogue. A continuer ainsi, ces accrochages stériles risquent de durer encore longtemps, au grand détriment de tous les francophones de la province.

A.L.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Je suis présentement veuve et reçois des prestations de veuve sous le Régime de pensions du Canada. Si je me remarie, est-ce que je continue à recevoir ces prestations?

Non. Lorsqu'une veuve se remarie, les prestations de veuves sont discontinuées, le mois suivant le mois du mariage. Toutefois, toutes prestations d'orphelins déjà en cours continueraient de l'être aussi longtemps que les enfants à charge seraient éligibles.

Si une veuve est âgée de moins de 35 ans au moment du décès de son mari et n'a pas d'enfants à charge ou invalides et n'est pas invalide elle-même, a-t-elle droit aux prestations de veuves?

Non. Elle n'est pas éligible pour des prestations de veuves jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de 65 ans, à moins qu'elle devienne, avant 65 ans, invalide selon les termes de la législation du Régime de pensions du Canada.

CUISINE (suite)

chaud bien graissé; incliner et tourner le poêlon pour répandre la pâte en une couche mince. Cuire à feu moyen jusqu'à légèrement bruni (1 à 2 minutes). Tourner et brunir l'autre côté. Garder les crêpes chaudes dans une serviette pliée jusqu'à ce que toutes les crêpes soient cuites. Quantité: 18 crêpes de 7 pouces ou 24 crêpes de 6 pouces.

CRÊPES À LA MODE MÉTRIQUE

150 ml de farine tout-usage
tamisée
1 ml de sel
15 ml de sucre
4 oeufs battus
350 ml de lait
30 ml de gras fondu

Mélanger les ingrédients secs. Ajouter graduellement, en battant les oeufs et le lait pour obtenir une pâte lisse. Y mélanger le gras. Verser 25 ml de pâte dans un poêlon chaud bien graissé; incliner et tourner le poêlon pour répandre la pâte en une couche mince. Cuire à feu moyen jusqu'à légèrement bruni (1 à 2 minutes). Tourner et brunir l'autre côté. Garder les crêpes chaudes dans une serviette pliée jusqu'à ce que toutes les crêpes soient cuites. Quantité: 24 crêpes de 15 cm.

CRÊPES AU JAMBON ET ASPERGES

30 ml de beurre
30 ml de farine
2 ml de sel
1 ml de poivre
250 ml de lait
125 ml de fromage cheddar mi-fort râpé
500 ml de jambon cuit haché finement
12 crêpes de 15 cm
1 boîte (340 ml) de pointes d'asperges égouttées

Fondre le beurre. Y incorporer la farine et les assaisonnements. Ajouter le lait graduellement. Cuire en remuant jusqu'à épais et lisse. Ajouter le fromage et le jambon; remuer jusqu'à ce que le fromage soit fondu. Tartiner chaque crêpe de 50 ml de préparation au jambon. Garnir de 2 pointes d'asperges et rouler. Placer dans un plat à four graissé. Cuire 10 à 15 minutes à 190oC. Servir immédiatement. Quantité: 6 portions.

CRÊPES À LA CRÈME ET AUX FRAMBOISES

1 contenant (9 onces) de framboises congelées sucrées, décongelées
1 c. à table d'amidon de maïs
2 c. à table de sucre
½ tasse de sirop des framboises (ou sirop plus eau)
½ chopine (1¼ tasse) de crème à fouetter
2 c. à table de sucre à glacer
12 crêpes de 6 pouces

Pour la sauce, égoutter les framboises; garder le sirop. Mélanger amidon de maïs et sucre. Y mélanger le sirop additionné d'eau. Cuire en remuant jusqu'à épais et transparent. Ajouter les framboises et refroidir. Pour le dessert, fouetter la crème en ajoutant le sucre graduellement. Tartiner 11 crêpes d'environ 3 c. à table de crème fouettée chacune et les empiler. Couvrir avec la dernière crêpe. Réfrigérer 1 heure. Couper en 6 pointes et garnir de sauce aux framboises. Quantité: 6 portions.

CRÊPES À LA CRÈME ET AUX BLEUETS

Suivre la recette des "Crêpes à la crème et aux framboises" mais pour la sauce aux bleuets, utiliser 1 contenant (11 onces) de bleuets congelés non sucrés, 4 c. à thé d'amidon de maïs, ¼ tasse de sucre et ½ tasse de jus des bleuets (ou jus plus eau).

1 once solide - 28 millilitres ou 28 ml
1 once liquide - 28 grammes ou 28 g

pourrait intéresser beaucoup de personnes, parents et élèves, surtout parce que le réseau des écoles françaises augmenterait chaque année le nombre de ceux qui pourraient devenir étudiants universitaires au C.U.S.B. Peut-être que le responsable pourrait donner un plan d'action pour les années prochaines au C.U.S.B.

[A.R.KEAR]
membre de la S.F.M.

Mise au point de la Commission des libérations conditionnelles

A la suite des nombreux articles publiés au cours des récentes semaines, la Commission des libérations conditionnelles Canada se doit de faire la mise au point suivante:

- Puisque le statut de "Prisonnier Politique" n'existe pas au terme des lois canadiennes, la Commission, au cours des années, s'est penchée sur les cas des prisonniers de droits communs qui disent avoir commis leur crime pour des motifs d'idéologies ou d'ordre politique avec le même soin et le même souci de justice dans les cas de tous autres condamnés qui purgent une peine d'emprisonnement au Canada.

- La loi des libérations conditionnelles assure à la Commission une autonomie de décisions tout à fait indépendante de quelque action ou de pression politique.

- La Commission a déjà libéré un nombre de détenus faisant partie de ce groupe et l'a fait sans que ne surviennent de commentaires favorables ou défavorables de la part d'un gouvernement ou d'un autre. La décision rendue par la Commission de libérer ou de ne pas libérer s'appuie uniquement sur des critères que l'on retrouve dans la loi et qui s'appliquent à tous les détenus incarcérés de l'Atlantique au Pacifique.

- L'éligibilité à la libération indique tout simplement que la loi permet à la Commission de libérer à compter d'une date prescrite. Cette éligibilité n'est cependant pas une garantie de libération puisque la Commission doit se pencher sur de nombreux facteurs y compris ceux de la dangerosité sociale et des probabilités de récidive.

- La Commission des libérations conditionnelles Canada insiste donc pour que la population sache qu'en autant qu'elle est concernée elle offre le même traitement à ceux à qui on réfère comme étant des "felquistes" qu'à toute autre classe ou catégorie de prisonniers purgeant des peines d'emprisonnement dans des établissements canadiens.

Le Vice-Président,

C. A. Bouchard

□

Se tenir debout

Monsieur le Rédacteur,

Ce fut un plaisir et, en même temps, un encouragement, que de lire dans **La Liberté** du 24 mars, à la page suivante où ma lettre a paru, l'un des écrits d'Hector Côté, c.s.v. Je vous salue Hector Côté. Vous avez, dans vos réflexions, confirmé mes exposés quant aux annonces anglophones, que malheureusement l'on constate être trop en évidence, dans un trop grand nombre de nos villages canadiens-français.

Je crois souligner, qu'au cours de ma longue carrière au service du Canadien National, 69 ans, j'ai servi le public dans 85 postes différents, la plupart dans des centres en majorité anglophones. J'ai dû défendre nos droits, nos traditions, etc. Plusieurs anglophones m'ont dit: "**Nous respectons ceux de n'importe quelle race qui savent rester fiers de leur origine**".

Il y a là une leçon, à savoir que d'afficher en anglais dans nos villages français, les anglophones bien pensants, et ils sont en assez grand nombre, **ne nous approuvent certainement pas.** Bien des nôtres ne se sentent pas à l'aise, j'en suis certain.

Merci à **La Liberté**, de publier cette lettre.

Henri Bruyère,
Carman, Manitoba

La fierté à Saint-Pierre

Monsieur le Rédacteur,

La semaine dernière je recevais un téléphone, longue distance. Un certain Monsieur voulait savoir ce que voulait dire l'affaire de "René Marcotte" parue dans **LA LIBERTE**. Après avoir expliqué ce qui en était, ce dernier eut un fou rire. Ensuite il me parla des joutes de hockey entre Saint-Pierre et Saint-Malo annoncées en anglais.

En 1952, lors de la construction du centre récréatif, moi-même, âgé de 50 ans, et d'autres plus âgés que moi donnèrent près de 3000 heures à la construction de l'édifice. Ce travail était bénévole. Nous étions tous fiers de pouvoir faire quelque chose pour nos sports, sans penser qu'un jour ces jeux seraient publiés en anglais.

Les jeunes de Saint-Jean-Baptiste sont venus vendre des billets pour leur carnaval imprimés en français. Ici ils sont en anglais avec regret. Manque de fierté!

Merci au Conseil de De Salaberry pour la belle annonce bilingue.

Dernière remarque en passant: Martialle dit assez souvent qu'il n'y a rien de plus ignorant qu'un anglais de l'Ouest. Saint-Pierre-Jolys fait partie de l'Ouest.

Léo Gélinas
Saint-Pierre-Jolys

LES LETTRES À LA LIBERTE

Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres qu'ils nous adressent doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Les lettres anonymes ne seront pas publiées. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. Les textes qui nous sont adressés deviennent la propriété du journal et ne seront pas retournés à leurs auteurs. Enfin nous demandons à nos lecteurs d'être brefs lorsqu'ils nous écrivent.



283, avenue Taché

8239 - **Commis de bureau** - Salaire à négocier. Dactylo 40 à 45 mots-minute. Doit fournir sa propre voiture. Emploi à mi-temps, les après-midi seulement. Fonctions telles que requises.
8233 - **Chauffeur de camion.** $200.00 par semaine. Six mois d'expérience minimum. Permis de conduire 1ère classe. Livraison dans la ville.
8240 - **Conducteur de niveleuse.** Salaire à négocier. Expérience requise. On doit conduire une niveleuse 12 ou 14 E dans la construction de voies publiques.
8242 - **Régleur conducteur de machines outils.** Salaire: $6.80 de l'heure. Doit être certifié au Manitoba et au niveau de compagnon. On demande un résumé.
8241 - **Commis boucher.** Salaire: $4.00 de l'heure. Emploi permanent. Expérience requise. Jours de congé les lundis et mardis.

LA GREAT-WEST

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

RECHERCHE

TRADUCTEUR

$11,000 - $16,5000

Pour traduire de l'anglais au français dans le commerce de l'assurance-vie et des investissements. Les candidats devront posséder une bonne expérience de la traduction.

La Compagnie offre de nombreux avantages y compris des heures variables de travail et l'assurance dentaire. Le salaire dépendra de la compétence et de l'expérience.

Les candidats sont invités à appeler la Compagnie au numéro 946-9730 pour fixer le rendez-vous de la première entrevue et de l'épreuve écrite.

CONSEILLER EN ORIENTATION DEMANDÉ

Pour l'école Racette, Saint-Paul, Alberta
(6e à 9e année).
Etudes en orientation essentielles.
Entrée en fonction le 29 août 1977.

S'adresser à:

François Boulet, surintendant
C.P. 5000
Saint-Paul, Alberta
T0A 2A0

COORDONNATEUR(TRICE) TRAVAUX MÉNAGERS

DEMANDÉ(E)

Personne ressource pour l'équipe de Saint-Pierre. Fonction: coordonner les travaux d'art ménager dans le cadre du Home Care Program. Responsabilité: orienter et surveiller les travaux, coordonner le cours d'art ménager et les services internes.

Il s'agit d'un poste à mi-temps. Salaire horaire. Une certaine expérience de la surveillance et de l'administration constitue un atout. Voiture nécessaire.

Les offres de services seront acceptées jusqu'au 15 avril 1977. Pour plus de renseignements et pour prendre rendez-vous, communiquez avec

Ms. Betty Ann Orr
Ministère de la Santé et du Développement social
Saint-Pierre (Manitoba)
Tél.: 433-7636

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

EST À LA RECHERCHE

D'UNE PERSONNE POUVANT CUMULER LES POSTES

D'AGENT D'INFORMATION

ET DE

CHEF DE PROGRAMMATION

POUR LE CCFM

FONCTIONS:

1) Comme agent d'information, le / la candidat(e) choisi(e) devra voir à l'organisation de la publicité pour toutes les activités du Centre, maintenir un service d'information à la population franco-manitobaine, et faire la promotion du Centre et de ses programmes à l'extérieur.

2) En tant que chef de programmation, il/elle devra superviser l'équipe de programmation (animateurs, techniciens, et secrétaire à la programmation) et la diriger.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1) Très bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
2) Fort en relations publiques
3) Capable de diriger un personnel dynamique
4) Connaissances dans le domaine de l'information
5) Expérience préférable, mais non essentielle

SALAIRE:

À négocier suivant les qualifications

ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1er mai 1977

Signalez le 233-8972 et demandez que l'on vous fasse parvenir le formulaire "DEMANDE D'EMPLOI".

Toute mise en candidature devra être posée avant le 18 avril 1977.

LA LIBERTÉ

cherche un
GÉRANT-VENDEUR

FONCTION:
Responsable de l'administration du bureau et du service des annonces

ENTRÉE EN FONCTION:
immédiatement

SALAIRE:
à négocier

Expérience requise dans le domaine des ventes.

Adresser offre de services et curriculum vitae à

LA LIBERTÉ
C.P. 96
Saint-Boniface, Man.
R2H 3B4

L'ÉCOLE SAINT-LAZARE

(SAINT-LAZARE)

DEMANDE

UN(E) SECRÉTAIRE-BIBLIOTHÉCAIRE
À PLEIN TEMPS

TRAVAIL:

½ - temps secrétaire à l'administration de l'école;
½ - temps bibliothécaire à l'école.

QUALIFICATIONS:

La personne devra:

1) être bilingue, c'est-à-dire avoir une très bonne connaissance des deux langues officielles.
2) être compétente dans le domaine du travail de bureau en général.
3) avoir une certaine connaissance du travail de bibliothèque ou être consentante d'apprendre à faire ce travail.

SALAIRE:

Selon l'échelle de salaire de la division scolaire Birdtail River School Division no 38.

ENTRÉE EN FONCTION:

le 1er mai 1977

Pour toutes personnes intéressées, s'il vous plaît faire parvenir votre curriculum vitae et votre demande d'emploi à Pierre Beaudoin, directeur, Ecole Saint-Lazare, Saint-Lazare, Manitoba R0M 1Y0.

on demande

ON DEMANDE UN REFRIGÉRATEUR pour organisation culturelle, S.V.P. téléphoner au Cercle Molière 233-8053.
1-721-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 257-5691 le soir, 197, rue Kitson.
2-289-JNO

J'AIMERAIS GARDER DES ENFANTS d'âge pré-scolaire, du lundi au vendredi, dans le Meadewood. 257-4865.
50-713-1 C

à louer

A LOUER - ST-VITAL - Nouvelles maisons (type "Town House") de 3 chambres à coucher. Frais de logement: $246. - $318.00. Renseignez-vous au Village Canadien Coop Ltée, 4-730, chemin River. Téléphone: 257-1767 ou 253-4539.
26-521-JNO

HOMME DE 65 ANS désire un Canadien-français pour partager son appartement sur rue Aulneau. $60.00 par mois. Composer 233-5716.
1-716-1 P

A LOUER - Enfield Crescent. Logis de 3 pièces. Réfrigérateur et poêle. Entrée et salle de bains privées. Stationnement gratuit. Libre le 1er mai. Composer 247-3190.
1-720-JNO

A LOUER - St-Boniface. Appartement, 4 pièces, 1 chambre à coucher au 1er étage. Réfrigérateur et poêle. Entrée et salle de bains privées. Près arrêt autobus. Disponible 1er mai. Composer 233-6723; 247-5215.
1-717-1 C

AFFAIRE MAL ENGAGÉE... (suite)

té d'information. Au demeurant, les politiciens vigilants peuvent se rassurer. A l'intérieur de ses statuts actuels, Radio-Canada continuera de scruter l'ensemble de la scène canadienne et de faire écho à ce qui s'y passe dans le but de renseigner tous les Canadiens; c'est son droit et son devoir de le faire, au risque d'ennuyer une bonne partie de son auditoire éventuel en voulant contenter "tout le monde et son père". Malheureusement, cet organisme n'a aucun critère public et officiel pour le guider dans son choix des événements ou des situations, et dans son style de commentaires; il ne peut pas s'appuyer sur une "conscience collective" des Canadiens, car il y a très peu de choses qui puissent intéresser tous les Canadiens au même moment et de la même façon.

Dans le contexte actuel, à la suite de l'avènement au pouvoir d'un gouvernement voué à l'indépendance du Québec, que reste-t-il à Radio-Canada, si elle veut garder sa crédibilité auprès de sa principale clientèle, sinon de tenter de pratiquer ouvertement en son sein un certain pluralisme idéologique, reflet du pluralisme politique qui s'est installé, et sans doute pour longtemps, dans la société elle-même? A moins de vouloir se discréditer lui-même, cet organisme ne peut donc pas souscrire à ceux qui réclament à cor et à cri un retour au monolithisme idéologique, moyennant censure et répression. ■

Assureurs

à vendre

A VENDRE - Automobile Renault 12 - 1974 - 27,000 milles. En très bon état. Radio AM-FM avec cassette. Doit être vendue immédiatement, propriétaire devant quitter la ville. Composer 247-9124 après 6 heures.
46-680-JNO

A VENDRE - St-Pierre, rue principale. Maison de 2 logis complètement privés. Beau grand lot. Composer 433-7489.
49-703-50 C

À VENDRE - Grande maison de 9 pièces, à St-Boniface, bon état, garage. Lot 50 x 127. Idéale pour 2 appartements privés. Près hôpital, écoles, autobus. Rue et ruelle pavées. Composer 253-1115.
49-700-JN0

A VENDRE - A la campagne - Maison d'été. Belle place pour grand jardin. Beau grand parterre avec arbustes, ainsi qu'un petit hangar à outils. Composer 233-2564.
50-705-1 C

VENTE PRIVÉE - Parc Windsor - Maison, 3 chambres à coucher. Idéale pour couple retiré. $38,800. Composer 253-4427 entre 2h30 et 5 heures et après 11h30 du soir.
50-709-1 C

À VENDRE — Lac St-Malo — Chalet de 990 pieds carrés sur lot à titre clair de 100' x 150'. Composer 883-2115 St-Adolphe.
1-714-2 C

Chiropracteurs

Optométristes

Avocats-Notaires

Comptables

Divers

Plombiers

Ferblantiers

Transports

LA sfm NOUS INFORME

L'ACTUALITÉ POLITIQUE DEUXIÈME CONFÉRENCE

La Société Franco-Manitobaine vous invite à sa deuxième conférence sur l'actualité politique.

INVITÉ: Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, l'Honorable Claude Morin

SUJET: Les Relations Intergouvernementales du Québec. Les Politiques du Parti Québécois.

DATE: le jeudi 14 avril 1977.

HEURE ET LIEU: à 20h, en la salle Pauline-Boutal du Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher, Saint-Boniface.

Peut-on rester insensible aux événements du Québec?

Entrée: $5.00

□

LA FEMME DANS LA COMMUNAUTÉ

Venez participer à une journée de rencontres et de réflexion sur "Le rôle de la femme dans la communauté" qui aura lieu:

- samedi, le 23 avril
- Salle du 100 Nons
- au Centre Culturel Franco-Manitobain

La journée débutera à 10h a.m. avec les témoignages de six Manitobaines engagées dans un travail enrichissant dans leur communauté. Dans l'après-midi, la discussion se poursuivra en ateliers. Les questions abordées seront:

- Mon rôle dans la communauté?
- M'engager, cela veut dire quoi?
- Comment pouvons-nous nous entraider?

Le tout se terminera par un "vin et fromage" vers 4 heures. Ça vous intéresse? Veuillez vous inscrire par téléphone au bureau de la S.F.M. au 233-4915. (Le nombre de participants est limité à 60).

□

ÉLECTIONS A L'EXÉCUTIF DU CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL

Cette année, il y a cinq postes à combler:

- président(e)
- secrétaire
- trésorier(ère)
- deux conseillers(ères)

Tous les postes sont pour un terme de deux ans. Pour être éligible, il faut avoir au moins 16 ans et pas plus de 25 ans. Pour poser votre candidature, appeler un des membres du comité de nomination:

- Suzanne Lachiver, présidente au 985-3601 (bur.) 247-5341
- Richard Chartier, au 269-2878
- Aline Robert, au 233-8837 (bur.)
- Michelle Smith au 247-7237

Vous devez le faire au moins 3 heures avant les élections.

Le 17 AVRIL

LE CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL

C'EST À TOI

□

JEUNES FERMIERS

VOYAGEZ GAGNEZ APPRENEZ

Une occasion unique vous est offerte d'aller en France cet été dans le cadre d'un programme-échange agricole, coordonné par la Société Franco-Manitobaine.

Téléphonez à Gilbert (à frais virés), au 233-4915 pour plus de renseignements.

□

À L'A.U., ON EST ACTIF

Association des Universitaires
du Collège de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba

LE NOUVEAU CONSEIL '77 - '78

Présidente: Michelle Smith
Vice-présidente: Ginette Abraham
Trésorière: Gisèle Audette
Chargée culturelle: Pierrette Laroche
Représentant pédagogique: Michel Lachiver
Représentante Arts et Sciences: Janine Bonin
Représentant sportif: Laurent Bohémier

□

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE

L'assemblée annuelle de la Société Franco-Manitobaine aura lieu le 17 avril prochain, à partir de midi, au Centre des Congrès à Winnipeg.

Le thème choisi cette année est "La solution est chez nous". Tout Franco-Manitobain se doit de venir continuer le travail entrepris l'an passé sous le thème de "l'Unité".

Le comité exécutif de la Société Franco-Manitobaine a décidé de procéder sous forme d'ateliers, tout comme l'an passé — Il y en aura 15 — un pour chacun des organismes suivants:

1) Fédération Provinciale des Comités de Parents (assemblée annuelle et élections)
2) Comités culturels (culture folklorique ou créativité)
3) Chevaliers de Colomb
4) Ligue des Femmes Catholiques (la francophonie et la communauté chrétienne)
5) Paroisses (l'épanouissement du franco-manitobain dans sa totalité)
6) Mouvement coopératif et Caisses populaires (notre rôle dans le développement économique)
7) Conseil Jeunesse Provincial (assemblée annuelle)
8) Association des Commissaires d'Ecoles de Langue française du Manitoba (le commissaire vis-à-vis le développement de l'école française dans notre province)
9) Educateurs Franco-Manitobains (l'éducation clé de la survivance)
10) Scouts (établir une constitution de district et plan d'ensemble de formation)
11) Guides (un pas de plus! pourquoi pas?)
12) Age d'or (une fédération — pour ou contre?)
* 13) Société Franco-Manitobaine (autofinancement)
14) Société Historique (l'histoire indispensable pour l'avenir)
15) Club des Hommes d'affaires.

* L'atelier concernant la Société Franco-Manitobaine traitera surtout de l'autofinancement des organismes franco-manitobains.

Suivra la plénière au cours de laquelle il y aura présentation des rapports des différents ateliers et délibérations sur le plan d'action de la S.F.M.

L'exécutif de la Société Franco-Manitobaine est confiant que le thème de cette année "La solution est chez nous" touchera tous les Franco-Manitobains d'une façon particulière et personnelle. Il voit l'assemblée annuelle comme l'occasion idéale pour les Franco-Manitobains de se rencontrer, discuter et faire leurs recommandations au sujet de l'orientation pour 1977-1978.

L'assemblée annuelle est un événement qui a des conséquences très importantes pour la vie de la francophonie au Manitoba. Aussi comptons-nous sur l'assistance et la participation des Franco-Manitobains pour faire de cette assemblée, un succès.

Nous vous promettons:
— un après-midi stimulant
— un bon souper
— une soirée pleine de gaieté

Il y aura une garderie gratuite au Centre des Congrès de 12h. à 18h.